

G20 2026 À MIAMI

Le désaccord s'accroît entre les Etats-Unis de Trump et l'UE

Le sommet du G20 prévu en décembre 2026 à Miami s'annonce déjà comme un révélateur des profondes fractures qui traversent les relations entre les Etats-Unis de Donald Trump et l'Union européenne. Au centre de la discorde : la décision de Washington d'exclure l'Afrique du Sud et la vision diamétralement opposée de la gouvernance économique mondiale. Le chancelier allemand Friedrich Merz a ouvertement pris ses distances avec la position américaine. S'exprimant mercredi lors de la conférence Berlin Global Dialogue, il a appelé directement le président américain Donald Trump à revenir sur sa décision et à inviter l'Afrique du Sud au sommet.

« De toute évidence, l'Afrique doit être à la table », a-t-il martelé, rappelant une réalité institutionnelle que Washington semble vouloir ignorer. « L'Union africaine est membre du G20. Et l'Afrique du Sud en fait également partie. C'est pourquoi j'exhorte à ce que l'Afrique du Sud soit représentée au sommet du G20 », a déclaré le chancelier.

L'EXCLUSION DE L'AFRIQUE DU SUD, POINT DE RUPTURE

Cette prise de position fait suite à l'annonce de Donald Trump selon laquelle l'Afrique du Sud ne serait

L'EUROPE RÉCLAME PLUS DE POIDS

Au-delà du cas sud-africain, le discours de Friedrich Merz traduit une

revendication plus large de l'Europe : obtenir une influence à la hauteur de son poids économique. Le chancelier a rappelé que le G20 demeurerait une plateforme essentielle à la coopération économique et à la prospérité mondiale. Mais il a estimé que l'Europe, en tant que premier marché unique mondial, devait disposer d'une plus grande influence au sein du groupe.

Il a, dans ce contexte, remercié Donald Trump d'avoir invité l'Espagne, les Pays-Bas et la Pologne, trois pays membres de l'Union européenne, à participer au sommet de Miami en tant qu'invités, aux côtés des membres permanents que sont l'Allemagne, la France et l'Italie, ainsi que l'Union européenne elle-même.

« Je travaillerai pour qu'ils restent associés aux travaux du G20 à l'avenir », a-t-il ajouté, signe que l'Allemagne entend ancrer durablement une présence européenne élargie, pour contrebalancer l'unilatéralisme américain.

Ce positionnement européen intervient alors que les désaccords commerciaux entre les deux rives de l'Atlantique se sont accentués depuis le retour de Donald Trump à la Maison Blanche, avec le retour des droits de douane, les divergences sur la régulation du numérique et les critiques américaines sur les normes européennes.



DEUX VISIONS DU G20 : LE «MIAMI GROWTH AGENDA» ALLEMAND

La divergence n'est pas seulement sur qui doit être à la table, mais aussi sur quoi discuter. Merz a appelé à placer au cœur du sommet de Miami plusieurs enjeux majeurs que Washington a tendance à minimiser : les opportunités et les risques liés à l'intelligence artificielle, la sécurité et l'accessibilité de l'approvisionnement énergétique, les pratiques commerciales déloyales et l'augmentation de la dette publique à l'échelle mondiale. Il a également proposé de faire de la croissance économique une priorité absolue des discussions. « Car aujourd'hui, plus que jamais, la stabilité économique et la prospérité dépendent de l'environnement international », a-t-il déclaré. Dans cette perspective, l'Allemagne a proposé aux Etats-

Post scriptum

Par : B. Khemis

À moins de quatre ans de l'échéance de 2030, le monde est au bord d'un échec collectif. C'est le constat alarmant dressé par le président du Conseil économique et social des Nations unies, l'ECOSOC, l'ambassadeur Amar Bendjama, qui a appelé à une mobilisation financière internationale d'urgence pour sauver les Objectifs de développement durable. Au cœur du blocage : le fardeau insoutenable de la dette qui étouffe les pays en développement et les empêche d'investir dans leur propre avenir.

Intervenant lundi lors d'une réunion conjointe de la 2e Commission de l'Assemblée générale des Nations unies et de l'ECOSOC, consacrée au financement du développement, M. Bendjama a livré des chiffres qui donnent le vertige et qui illustrent l'ampleur de la crise.

« Le déficit de financement des ODD dans les pays en développement est estimé à près de 4000 milliards de dollars par an », a révélé le président de l'ECOSOC. Un montant colossal qui ne cesse de se creuser depuis la pandémie de Covid-19, les crises climatiques et les tensions géopolitiques.

Ce chiffre signifie que les ressources nécessaires pour éradiquer la pauvreté, garantir l'éducation, l'accès à la santé, à l'eau, à l'énergie propre et à une croissance durable n'arrivent pas à destination. Elles n'arrivent pas « à la hauteur, à la vitesse et au coût requis », comme l'a déploré Amar Bendjama.

Cette situation exige, selon lui, deux actions simultanées : la mobilisation de ressources supplémentaires et une meilleure adéquation des financements publics et privés avec les exigences de réalisation de ces objectifs. Il ne s'agit plus seulement d'augmenter l'aide publique au développement, mais de réorienter l'ensemble du système financier international vers le développement durable.

La dette étouffe le Sud, l'ONU alerte sur un échec collectif

L'enjeu est existentiel. Si ce déficit n'est pas comblé, ce sont des centaines de millions de personnes qui resteront piégées dans la pauvreté, et les engagements pris par l'ensemble des Etats membres en 2015 resteront lettre morte.

Au-delà du manque de financement, le président de l'ECOSOC a mis en lumière le principal obstacle qui paralyse les économies les plus fragiles : la dette.

« Le fardeau de la dette affecte considérablement les investissements dans le développement au sein de nombreux Etats membres, notamment les plus vulnérables », a-t-il souligné avec force.

Dans de nombreux pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie du Sud, le service de la dette absorbe plus de 50% des recettes publiques, parfois davantage que les budgets cumulés de la santé et de l'éducation. Les Etats sont contraints de choisir entre rembourser leurs créanciers et construire des écoles ou des hôpitaux.

Pour M. Bendjama, cette question dépasse la simple sphère financière. « Ce n'est pas seulement un défi financier, mais constitue également un défi de développement qui exige des solutions plus rapides, plus équitables et axées sur les besoins de développement », a-t-il insisté.

En d'autres termes, tant que la dette n'est pas traitée comme une urgence de développement, aucun progrès durable sur les ODD ne sera possible. Un pays qui consacre l'essentiel de ses ressources à rembourser des intérêts ne peut pas investir dans la transition énergétique, la résilience climatique ou la création d'emplois pour sa jeunesse. Face à cette impasse, le président de l'ECOSOC a plaidé pour un changement

de paradigme. Il a affirmé la nécessité de compléter les efforts de mobilisation de ressources par « des mesures efficaces d'allègement de la dette, afin de permettre aux pays en difficultés financières d'obtenir des bénéfices tangibles et d'orienter davantage de ressources vers leurs priorités de développement ».

Il ne s'agit plus de simples reports d'échéances ou de restructurations qui repoussent le problème à plus tard, mais de mesures qui permettent de libérer immédiatement des ressources budgétaires. Chaque dollar économisé sur le service de la dette doit être réinvesti dans les priorités nationales de développement.

M. Bendjama a dans ce contexte mis en avant l'importance de l'Engagement de Séville, qui fournit une feuille de route pour renforcer les efforts internationaux en matière de financement du développement. Ce cadre a déjà permis des avancées notables des écoles ou des hôpitaux.

Parmi elles, le lancement de la Plateforme des pays emprunteurs, qui donne enfin une voix collective aux pays débiteurs dans les négociations internationales, trop longtemps dominées par les créanciers.

Il a également cité l'intérêt croissant pour les clauses de suspension du service de la dette en cas de catastrophe naturelle ou climatique, un mécanisme vital pour les petits Etats insulaires et les pays les plus exposés. Enfin, il a évoqué la finalisation de la révision du cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, élaboré conjointement par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, qui doit permettre une évaluation plus réaliste et plus humaine de la soutenabilité de la dette. Le Conseil

économique et social, a rappelé son président, joue un rôle central dans le suivi des efforts internationaux visant à renforcer le financement du développement. A travers deux mécanismes essentiels, le Forum de l'ECOSOC sur le suivi du financement du développement et le Forum sur la coopération pour le développement, il favorise la coopération internationale et contribue à répondre aux défis financiers auxquels sont confrontés les pays en développement.

Mais pour Amar Bendjama, le temps des déclarations est révolu. « Les ressources nécessaires pour parvenir au développement durable n'atteignent pas les pays et les communautés à la hauteur, à la vitesse et au coût requis », a-t-il martelé.

Il a ainsi appelé à traduire les engagements issus de l'Engagement de Séville en « actions concrètes contribuant à combler le déficit de financement, à accélérer la mise en œuvre des ODD et à bâtir un avenir plus résilient, inclusif et durable pour tous ».

Le message de l'Algérie, à travers la voix de son représentant à la tête de l'ECOSOC, est clair : soutenir les pays en développement n'est pas un acte de charité, mais une condition de la stabilité mondiale.

Laisser les pays les plus vulnérables s'enfoncer sous le poids de la dette, c'est prendre le risque d'une fracture mondiale irréversible, où les inégalités, les crises climatiques et les conflits se nourriront mutuellement. L'allègement de la dette et la mobilisation de 4000 milliards de dollars par an ne sont pas des coûts, mais le meilleur investissement pour l'avenir commun de l'humanité.

B. KH.

● ALGÉRIE- NIGER

Saïd Chanegriha affirme la disponibilité de l'Algérie à renforcer la coopération militaire avec le Niger



(P3)

● LIGNE FERROVIAIRE ALGER-TAMANRASSET

Un vecteur de développement économique et d'intégration régionale



(P4)

EXPORTATION DE MÉDICAMENTS

L'Algérie vise la maturité 3 de l'OMS pour conquérir l'Afrique

L'Algérie ne veut plus se contenter de couvrir ses besoins nationaux en médicaments. Elle vise plus haut : s'imposer comme un pôle continental de production et d'exportation pharmaceutique. C'est l'objectif affiché par le ministère de l'Industrie pharmaceutique, qui mise sur la levée des obstacles administratifs, la modernisation du cadre réglementaire et le renforcement des capacités de production pour conquérir les marchés africains et au-delà.

(Lire en Page 4)



● AGRICULTURE SAHARIENNE

Le mégaprojet algéro-italien de Timimoun, futur réservoir stratégique de la sécurité alimentaire

(P3)

● RÉUNION DU GOUVERNEMENT

Plusieurs dossiers stratégiques à l'ordre de jour

(P3)

● AGRESSIONS SIONISTES CONTINUES EN CISJORDANIE ET À GAZA

Famine, agressions répétées et colonisation à marche forcée

(P12)

États-Unis : Trump appelle les centres de données à indemniser les communautés locales



Le président américain Donald Trump a appelé mercredi les exploitants de grands centres de données dédiés à l'intelligence artificielle (IA) à conclure des accords financiers avec les communautés locales et à leur verser des dividendes afin d'apaiser les oppositions liées à la hausse des coûts de l'énergie. « Si les entreprises veulent que leurs centres de données soient populaires, elles doivent rémunérer la communauté et/ou les habitants de cette communauté sous forme de "dividendes" », a écrit Trump sur son réseau social Truth Social, estimant que les projets confrontés à une forte opposition locale sont rapidement acceptés lorsque des accords économiques directs sont conclus. Trump a également affirmé que ces installations devaient produire leur propre électricité plutôt que de solliciter les réseaux publics. Les nouveaux centres de données de grande taille doivent « produire leur propre électricité et fournir ou vendre tout excédent à la communauté locale ou au réseau électrique », a-t-il déclaré, estimant que ces mesures permettraient d'éviter une hausse des factures d'électricité et pourraient entraîner « une baisse substantielle » des tarifs. Les États-Unis comptent plus de 5 000 centres de données, un nombre qui devrait augmenter d'environ 9 % par an jusqu'en 2030, selon le ministère américain du Commerce. Cette initiative intervient dans un contexte de tensions croissantes autour de la consommation électrique liée à l'essor de l'intelligence artificielle, à l'approche des élections de mi-mandat de 2026. Selon un sondage Gallup, 71 % des Américains s'opposent à l'implantation de centres de données près de chez eux, craignant une hausse de leurs factures d'électricité. Cette orientation s'inscrit dans le prolongement de l'engagement volontaire de Trump en faveur de la protection des consommateurs contre la hausse des tarifs énergétiques (Ratepayer Protection Pledge), lancé en mars, qui appelle les entreprises technologiques à prendre en charge l'intégralité des coûts liés à la production et au transport de l'électricité.

Australie : une élue indépendante dans un état critique après avoir perdu une jambe dans une attaque

L'élue australienne indépendante Helen Haines se trouve dans un état stable, mais critique, après avoir perdu une jambe lors d'une attaque survenue plus tôt cette semaine, a indiqué la police mercredi. Helen Haines, âgée de 65 ans, « continue de bénéficier de soins de très grande qualité », a déclaré le commissaire en chef de la police de l'État de Victoria, Mike Bush, selon la chaîne ABC News. Elle poursuit son traitement à l'hôpital Alfred, à Melbourne, après avoir été percutée lundi après-midi par un véhicule utilitaire Toyota Land Cruiser devant son bureau, dans la ville de Wangaratta, dans l'État de Victoria. La police a arrêté Brendan Nugent, âgé de 43 ans. Ce dernier a comparu devant le tribunal de première instance de Wangaratta après que la police a retenu cinq chefs d'accusation à son encontre, notamment conduite dangereuse ayant entraîné des blessures graves, blessures graves infligées intentionnellement, atteinte à l'intégrité physique d'un responsable public du Commonwealth et infractions liées aux stupéfiants. Selon le rapport, Brendan Nugent n'a pas demandé sa libération sous caution et devrait être transféré à la prison d'évaluation de Melbourne. Il doit comparaître à nouveau devant la justice le 4 février prochain. Sa famille a publié un communiqué indiquant qu'elle était amie avec Helen Haines depuis plus de 20 ans. Une enquête conjointe impliquant la police fédérale australienne, la police de l'État de Victoria et l'Organisation australienne du renseignement de sécurité (ASIO) est en cours. Claire McGuinness, directrice générale adjointe de l'ASIO chargée des opérations de renseignement, a réitéré sa mise en garde concernant la « dégradation » de l'environnement sécuritaire en Australie. « Nous constatons un climat de plus en plus propice à la violence et, par conséquent, les actes de violence motivés par des considérations politiques deviennent plus probables », a-t-elle déclaré. Dans un communiqué distinct, la police fédérale australienne a estimé que le pays se trouvait à un tournant, confronté à un « tsunami » de criminalité juvénile, alors que des jeunes vulnérables et influençables se radicalisent en ligne. Une responsable de la police, Sandra Booth, a déclaré que la rapidité avec laquelle les jeunes sont manipulés sur Internet constituait désormais l'un des « plus grands défis de l'histoire » du pays.

Un cas confirmé d'Ebola signalé au Nigeria

Le Nigeria a confirmé un cas de maladie à virus Ebola à Abuja chez une femme arrivée d'Ouganda. Dans un communiqué publié mardi, le ministre de la Santé et des Affaires sociales, Muhammad Ali Pate, a indiqué qu'il s'agissait d'une femme récemment venue dans le pays par un vol en provenance de l'Ouganda. « Elle a été admise dans un hôpital privé de la capitale fédérale, où elle a reçu des soins pendant plusieurs jours avant que le diagnostic ne soit confirmé », précise le communiqué. La patiente est actuellement en isolement et reçoit des soins médicaux. Les autorités sanitaires nigériennes ont identifié 44 contacts étroits et renforcé les mesures de surveillance pour prévenir la propagation du virus. Ils sont également à pied d'œuvre pour retrouver et mettre sous surveillance d'autres personnes qui auraient été exposées à la patiente, notamment les travailleurs de la santé, les patients, les soignants et les personnes ayant voyagé avec elle. Le Centre nigérian de contrôle et de prévention des maladies et le Secrétariat des services de santé d'Abuja sont mobilisés avec les services compétents pour contenir l'infection et empêcher sa propagation.

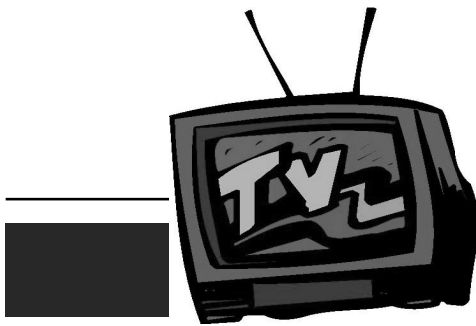


Le Burkina Faso adopte un nouveau code pénal rétablissant la peine de mort

Les députés de l'Assemblée législative du peuple (ALP) du Burkina Faso ont adopté mardi soir, à l'unanimité des 71 votants, le projet de loi portant Code pénal qui rétabli la peine de morts pour certaines infractions dont les actes de terrorisme et d'espionnage. Selon le nouveau code pénal, les actes de terrorisme, l'espionnage, la trahison, le parricide et l'importation de produits périmés ou prohibés ayant entraîné la mort sont désormais punis de la peine de mort, a expliqué le ministre de la Justice, Edasso Rodrigue Bayala, à l'issue du vote. « Nous avons constaté sur le terrain que ces terroristes recrutent en promettant aux candidats que, même s'ils venaient à être arrêtés en tant qu'auteurs ou complices d'actes de terrorisme, ils ne risquaient pas grand-chose de plus que la prison à vie », a dit le ministre de la justice justifiant la révision du dispositif légal pour que « tous les actes en lien avec le terrorisme, en tant qu'auteur ou complice, soient punis de la peine de mort ». En outre, selon le nouveau code pénal, l'importation de produits périmés ou prohibés, entraînant la mort, est passible de la peine de mort pour l'auteur ou le complice de ces actes. La peine de mort avait été abolie au Burkina Faso en 2018 tandis que la dernière exécution à la suite d'une condamnation à la peine de mort dans le pays remonte à 1988. Parmi les autres innovations figurent la re-pénalisation des délits de presse, l'introduction de peines proportionnelles aux montants détournés et le renforcement des sanctions relatives aux infractions routières. Le texte prévoit également de nouvelles incriminations dans plusieurs domaines. Le 4 décembre 2025, le gouvernement burkinabè avait annoncé sa décision de réintroduire la peine de mort sept ans après son abolition pour les crimes de droit commun, dans le cadre d'une réforme du Code pénal. Les organisations telles qu'Amnesty International qui avaient appelé le pays à mettre fin à tout projet de rétablissement de la peine de mort, n'ont pas encore réagi à l'adoption de ce nouveau code pénal.

France : un corps retrouvé après le crash d'un Mirage 2000D en Meurthe-et-Moselle

Un corps a été retrouvé mercredi 21 octobre après le crash d'un avion militaire français de type Mirage 2000D dans le secteur des communes de Rogéville, Domèvre-en-Haye et Tremblecourt, à une quinzaine de kilomètres de Pont-à-Mousson, en Meurthe-et-Moselle, dans l'est de la France. Les secours recherchent le deuxième occupant de l'appareil, selon le média local ICI Lorraine. D'importantes opérations de recherche ont été engagées dans la soirée de mardi et se poursuivaient mercredi matin dans cette zone composée de champs et de forêts. Des équipes du Service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle (SDIS 54), des militaires spécialisés dans les secours ainsi que des gendarmes ont été mobilisés. Un hélicoptère a également survolé le périmètre, selon ICI Lorraine. Le maire de Pont-à-Mousson, Henri Lemoine, a indiqué dans un message publié sur le réseau social américain Facebook que les débris de l'appareil avaient été repérés à l'aide d'un drone. Il a précisé que les secours étaient toujours mobilisés sur place et que l'enquête venait de commencer. L'élu a également averti que les déplacements pourraient être perturbés mercredi dans le secteur de Rogéville, Domèvre-en-Haye et Tremblecourt, en raison du dispositif de secours et des opérations de recherche. Les opérations ont mobilisé les services de secours et les forces de gendarmerie sous la coordination des responsables compétents, selon le même média. Le maire a appelé à la prudence concernant les informations disponibles, soulignant que les secours étaient toujours à l'œuvre et que l'enquête ne faisait que commencer.



Selection du vendredi

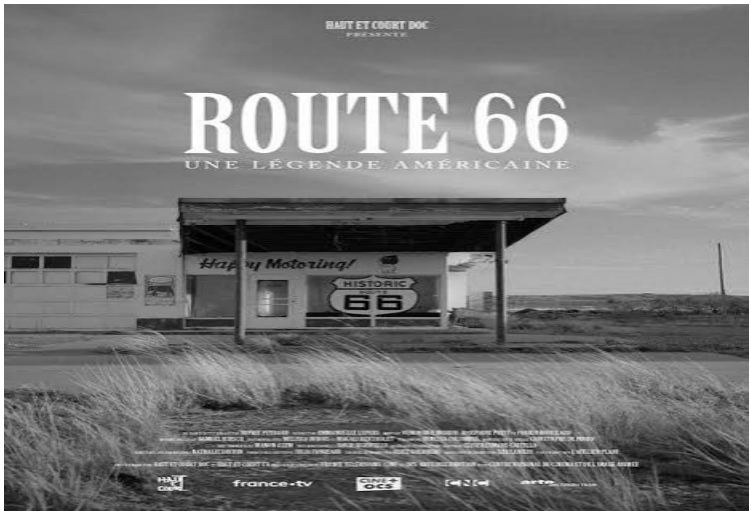
TF1 20h10 NRJ Music Awards

Présenté par : Nikos Aliagas
TF1 et NRJ vous donnent rendez-vous pour l'une des plus grandes cérémonies du monde : la 28e édition des NRJ Music Awards, présentée par Nikos Aliagas, en direct du Palais des Festivals et des Congrès de Cannes. Les NRJ Music Awards réunissent chaque année les plus grandes stars françaises et internationales à l'occasion de la seule cérémonie de remise de prix où les gagnants sont désignés par le public. Aya Nakamura et David Guetta dominent cette édition avec trois nominations chacun. Ne manquez pas le rendez-vous musical incontournable de l'année !



5 20h05 Route 66, une légende américaine

Réalisateur : Sophie Peyrard
Tracée entre Chicago et Los Angeles, elle est longue de près de 4000 kilomètres et traverse 8 États, du Midwest aux rives du Pacifique, en passant par les plaines de l'Oklahoma et les déserts de l'Arizona. Mais ce film n'est ni un guide de voyage ni un documentaire historique au sens classique : il raconte comment un ruban d'asphalte est devenu une véritable fiction américaine. Rayée des registres fédéraux en 1985, la route se transforme en patrimoine avec l'Historic Route 66, mais c'est surtout par les images qu'elle survit. Un siècle après sa création, elle demeure une fiction collective, assez puissante pour continuer à raconter l'Amérique, ses rêves de liberté comme ses contradictions.



M6 20h00 Les Bodin's ouvrent un gîte

Avec Vincent Dubois, Vincent Fraiscinet, Antoine Duléry, Philippe Lellouche, Jeanfi Janssens, Bénabar, Pascal Obispo, Olivier De Benoist, Karina Marimon, Rebecca Hampton, Roman Doduik, Alexandre Pesle, Chicandier, Yann Stotz, Cécile Giroud
La ferme des Bodin's est écrasée par les factures et les réparations. Maria, la mère octogénaire autoritaire, et Christian, son fils quinquagénaire naïf, n'ont plus le choix : il faut trouver une nouvelle source de revenus. Et puisqu'on parle beaucoup de tourisme vert, d'authenticité et de retour à la terre, pourquoi ne pas transformer la ferme familiale en gîte rural ? L'idée semble évidente, mais l'application, elle, laisse à désirer. Entre un inspecteur peu coopératif, des installations bricolées à leur manière et une clientèle exigeante, Maria et Christian semblent se lancer là dans un projet qui les dépasse quelque peu.

France 2 20h10 Simon Coleman

Avec Jean-Michel Tinivelli, Flavie Péan, Lilie Sussfeld, Romane Libert, Noam Kourdoorli, Ted Etienne, Alika Del Sol, Lani Sogoyou, Vanessa Guedj, Diane Robert, Marie Fugain, Jean-Michel Noirey, Léon Bricout, Alex Doux
Ludo, ancien maître-chien devenu directeur d'un centre canin huppé, est retrouvé mort dans ses locaux. D'abord pris pour un malaise, son décès s'avère être un meurtre : il a été tué par une fléchette hypodermique contenant du pentobarbital, issue d'un kit d'euthanasie pour chiens. L'enquête explore plusieurs pistes. La première mène à Françoise, son ex-compagne, qu'il avait escroquée financièrement. Bien qu'elle l'ait menacé par mail, son alibi est vérifié et elle est mise hors de cause. La deuxième piste concerne Claire, la jeune vétérinaire du centre. Elle s'était violemment disputée avec Ludo après avoir découvert qu'il importait et revendait illégalement des chiens dangereux.

France 3 20h10 La boîte à secrets

Présenté par : Faustine Bollaert
Après avoir fait son grand retour avec l'incontournable Laurent Ruquier, «La boîte à secrets» revient avec un nouveau numéro ! Pour ce deuxième rendez-vous de la saison, trois artistes aux parcours singuliers sont conviés : l'humoriste Élodie Poux, le monument de la chanson francophone Robert Charlebois et la chanteuse Mentissa. Rire, larmes et révélations : attendez-vous à tout ! Habitée à surprendre ses invités, Faustine Bollaert a vu les choses en grand. Entre fous rires garantis, anecdotes croustillantes et moments d'émotion suspendus, de nombreuses surprises inédites attendent les personnalités tout au long de la soirée.

M9 20h025 Enquête d'action

Présenté par : Marie-Ange Casalta
Jamais la douane française n'avait cogné aussi fort : en 2025, 108 tonnes de stupéfiants saisies, dont 31 tonnes de cocaïne. Une explosion de +49 % en un an ! Et le champ de bataille tient en 32 km² : Paris-Charles-de-Gaulle, première porte d'entrée du pays, où défilent 70 millions de voyageurs chaque année. Sur le tarmac comme dans les terminaux, les douaniers ne lâchent rien. À l'arrivée des vols, la BSER passe tout au crible. Les agents épluchent les profils, traquent le moindre geste suspect et évaluent les valises avant même la sortie des passerelles. Un vol des Caraïbes débarque : le chef de brigade, Christophe, repère un touriste au profil trouble.



Selection du jeudi



22h25

Intracables

Avec Sofia Essaïdi, Alexis Michalik, Arcadi Radeff, Irène Jacob, Karim Barras, Antoine Basler, Audrey Cavellius, Michel Voïta, Vincent Heneine, Alix Henzelin, Jack Van De Woestijne, Djemi Pittet Sané, Pierre-Isaë Duc, Arno Streiffert, Alexandra Tiedemann

Retour sur le passé de David et les années qui ont précédé sa mort. David avait tout pour être heureux : une carrière prometteuse, une femme idéale et un enfant épanoui. Pourtant, une erreur de parcours va tout remettre en question. Une descente aux enfers aussi terrible qu'invisible aux yeux de ses proches.



20h05

La fabuleuse histoire des oiseaux, des dinosaures parmi nous

Réalisateur : Thomas Ciotteau, Eric Pincas

L'incroyable histoire des oiseaux commence il y a 220 millions d'années avec l'apparition des premiers dinosaures, dont ils sont aujourd'hui les seuls descendants sur la planète. On compte aujourd'hui deux fois plus d'espèces d'oiseaux que de mammifères. Alors comment expliquer leur évolution ? En 2019, la découverte, dans un laboratoire de Cambridge, du plus ancien oiseau moderne, daté de 67 millions d'années, permet de mieux comprendre comment ils ont pu survivre à la météorite qui a mis fin au règne de leurs cousins géants.



20h10

Wanted : attrape-moi si tu peux !

Dans un lieu tenu secret, 16 célébrités sont enfermées dans une mystérieuse «prison». Face à elles : trois gardiens pas comme les autres, Michou, Issa Doumbia et Adil Rami. Mais lorsque les portes des cellules s'ouvrent, la chasse est lancée ! Pendant quatre jours, les 16 fugitifs vont devoir tout faire pour échapper à leurs poursuivants. Sans argent, sans téléphone et privés de tous leurs repères, ils

devront trouver leur chemin, se nourrir, se cacher, tromper les gardiens... et tout mettre en oeuvre pour leur échapper. Pour les retrouver, les gardiens disposent d'un véhicule ultra-technologique et d'outils de pointe. Mais leur arme la plus redoutable sera peut-être... le public !



20h10

Envoyé spécial

Présenté par : Elise Lucet

Chaque année, 800 000 personnes âgées sont victimes d'abus de faiblesse ou de négligence. Alors que la population française ne cesse de vieillir, les abus et escroqueries dont sont victimes les seniors se multiplient. Il faut dire que les personnes âgées, souvent isolées, fragiles et dotées de confortables économies, constituent des cibles de choix. Constat inquiétant, celles et ceux qui les volent ont rarement le profil d'escrocs professionnels. Il s'agit souvent de ceux que l'on soupçonne le moins et qui se muent en prédateurs : infirmières, auxiliaires de vie, notaires ou voisins.



20h10

Péril blanc

Avec Christophe Malavoy, Armelle Deutsch, Guillaume Cramois, Fatou N'Diaye, Frédéric Andrau, Manon Gaillard, Gabrielle Atger, Yann Pradal, Philippe Landoulsi, Tristan Pagès

La station de ski de Méribel coule des jours heureux en ce début d'automne, avant l'arrivée des premiers skieurs. Seulement tout bascule lorsqu'un soir de pleine lune, le corps d'un homme est retrouvé nu sur un télésiège, avec du sang humain sur les lèvres et une balle en argent dans le coeur. La mystérieuse mise en scène rappelle les meurtres rituels des loups-garous.



20h25

Y'a que la vérité qui compte

Présenté par : Pascal Bataille, Laurent Fontaine

Le duo emblématique Pascal Bataille et Laurent Fontaine offre aux participants un espace rare où la parole se libère, où les non-dits peuvent enfin être exprimés et où les histoires personnelles prennent une nouvelle dimension. Au programme : histoires vraies, retrouvailles, aveux, secondes chances, réconciliations et émotions fortes... Chaque témoignage est l'occasion de revenir sur des parcours parfois bouleversés par les épreuves, les secrets ou les années de silence. Et toujours ce concept inimitable : un rideau, une révélation, une décision.

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

Édité par la SARL
Maghreb Presse
Édition
au capital
De 5.200.000 DA
Compte bancaire :
00100625030030024926
BNA agence Kouba

Directeur de la Publication
Salah Lakoues

Direction de la Rédaction
Administration
BP 545,
Maison de la presse Saïf Abdelkader
Kouba - Alger
Tél Adm : 023 70 94 94
Tél Réd : 023 70 94 61
Fax Pub : 023 70 94 58
Fax Réd : 023 70 94 09

Site internet :
www.lemaghreb.dz
e-mail :
maghrebjournal@yahoo.fr

Impression
SIA Alger
EPE - SPA Imprimerie "Centre"
Siège social : Zone Industrielle
El-Alia Bab-Ezzouar - Alger
Diffusion
Centre : MPE
Est : MPE

« Pour votre Publicité s'adresser à :
l'Entreprise Nationale de
communication, d'Édition et de
Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur -
Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

**Les manuscrits,
photographies ou tout
autre document et
illustrations adressés ou
remis à la rédaction ne
seront pas rendus et ne
peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.**

AGRICULTURE SAHARIENNE

Le mégaprojet algéro-italien de Timimoun, futur réservoir stratégique de la sécurité alimentaire

C'est l'un des projets les plus ambitieux jamais lancés dans le Sahara algérien. À près de 200 kilomètres au sud de Timimoun, un vaste chantier s'étend à perte de vue sur 36 000 hectares. Un projet algéro-italien de production de céréales et de légumineuses, qui se veut bien plus qu'une simple exploitation agricole : le futur réservoir stratégique de la sécurité alimentaire de l'Algérie.

En visite sur le site avant-hier, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ali Khaldi, a tenu à souligner l'envergure et la portée stratégique de cet investissement.

« Ce projet, qui s'étend sur 36.000 hectares, représente l'un des plus importants projets d'investissement dans l'agriculture saharienne, sur lequel compte l'Etat pour en faire un réservoir stratégique futur pour la sécurité alimentaire de l'Algérie », a-t-il déclaré à la presse.

LE MARIAGE ENTRE LE POTENTIEL SAHARIEN ET L'EXPERTISE ITALIENNE

La force de ce projet réside dans son équation : d'un côté, les potentialités immenses et encore sous-exploitées du Sud algérien en matière de foncier, d'eau et d'ensollement, de l'autre, l'expertise reconnue de l'Italie dans la production céréalière, la sélection semencière et la transformation agroalimentaire.

« Le projet concilie les potentialités agricoles du Sud algérien et l'expé-

rience italienne de production de céréales », a résumé le ministre. L'Italie est en effet l'un des leaders européens dans la production de blé dur, matière première essentielle pour l'industrie des pâtes alimentaires, un secteur où l'Algérie est l'un des plus grands consommateurs au monde. Le transfert de technologie, de savoir-faire et de techniques culturales adaptées aux zones arides constitue un apport majeur de ce partenariat.

Ce projet intervient dans un contexte où l'Algérie a fait de la sécurité alimentaire une priorité nationale absolue. L'objectif fixé par les hautes autorités du pays est de réduire drastiquement la facture d'importation de céréales, qui pèse chaque année pour des milliards de dollars sur le budget de l'Etat, et d'atteindre l'autosuffisance en blé dur, en orge et en légumineuses. Le choix de Timimoun n'est pas anodin. La wilaya, au cœur du Gourara, dispose d'importantes nappes phréatiques fossiles et d'une expérience grandissante dans l'agriculture saharienne, notamment avec le succès des cultures sous pivot.

UN PROJET INTÉGRÉ DE LA SEMENCE À LA TRANSFORMATION

Ce qui distingue ce mégaprojet des autres, c'est son caractère intégré. Il ne s'agit pas seulement de cultiver du blé et de le récolter. Comme l'a expliqué Sid Ali Khaldi, « il constitue aussi un projet intégré de production de semences, de cul-

ture, de stockage et de transformation industrielle, susceptible de renforcer l'industrie agroalimentaire nationale ».

Concrètement, le projet englobe toute la chaîne de valeur. La production de semences adaptées au climat saharien, la culture extensive de céréales et de légumineuses comme les lentilles et les pois chiches, le stockage dans des silos modernes aux normes internationales pour éviter les pertes, et enfin la transformation industrielle pour créer de la valeur ajoutée localement. C'est là une valeur ajoutée supplémentaire et un moteur de développement local. Le projet devrait générer des centaines d'emplois directs et indirects, susciter une diversité d'activités économiques autour de la maintenance, du transport, de la logistique, et contribuer à fixer les populations dans ces régions du Sud.

UN CHANTIER QUI AVANCE ET UN ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE

Sur le terrain, les travaux avancent à un rythme soutenu. Lors de sa visite, le ministre s'est enquis des différents modules structurant ce mégaprojet, actuellement en cours de réalisation. La base de vie destinée à accueillir les travailleurs et les techniciens est actuellement à 47% d'avancement. La station électrique, indispensable pour alimenter les forages et les systèmes d'irrigation par pivot, est déjà réceptionnée et opérationnelle. Le réseau de routes et de pistes qui doit



desservir les 36 000 hectares voit ses travaux se poursuivre à une bonne cadence.

Au-delà de l'infrastructure, le succès du projet dépendra du savoir scientifique. Saisissant l'opportunité, M. Khaldi a mis l'accent sur la nécessaire coordination entre les gestionnaires du projet et les Instituts techniques nationaux.

Il a rappelé l'expérience considérable acquise par l'Algérie en matière d'agriculture saharienne au cours des dernières décennies et assuré de l'accompagnement total de son département ministériel, en mettant les experts des instituts nationaux spécialisés en agronomie saharienne à la disposition de ce projet, au regard de son importance stratégique et de l'intérêt que lui

attachent les hautes instances du pays. Ce soutien est crucial pour adapter les variétés italiennes aux conditions pédoclimatiques spécifiques d'Amguiden, optimiser l'utilisation de l'eau et garantir des rendements élevés et durables.

Ce partenariat algéro-italien incarne ainsi la nouvelle vision de l'Algérie pour son Sahara : non plus une contrainte géographique, mais un atout stratégique. En associant capitaux étrangers, expertise internationale et accompagnement scientifique national, l'Algérie pose les bases d'une agriculture moderne, compétitive et souveraine, capable de nourrir sa population et, à terme, d'exporter vers le reste du continent africain.

Hamza B.

LA CONJONCTURE

Par R. N.

Renforcer la protection du consommateur à travers le mécanisme de signalements

C'est une nouvelle arme dans la lutte contre la spéculation, la flambée des prix et les atteintes à la santé du consommateur. Le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national passe à la vitesse supérieure avec la numérisation du contrôle. Dans un communiqué rendu public mardi, le ministère a annoncé le lancement d'une plateforme numérique dédiée au suivi des signalements et des réclamations, doublée d'une application mobile mise à la disposition des citoyens pour signaler d'éventuelles infractions. L'objectif est clair : permettre à chaque citoyen de devenir un acteur du contrôle, en signalant en temps réel tout ce qui porte atteinte à ses droits, qu'il s'agisse du non-respect des prix réglementés, de manquements aux règles d'hygiène, ou de tout ce qui peut porter atteinte à la sécurité et à la santé du consommateur.

Cette annonce majeure est intervenue lors d'une réunion de travail présidée par la ministre du secteur, Mme Amel Abdellatif, au siège du ministère. La rencontre a réuni les directeurs régionaux du commerce ainsi que les cadres centraux du ministère, et a été consacrée à l'examen des mesures et dispositions nécessaires à la mise en œuvre des instructions issues de la réunion du Conseil des ministres relatives au secteur.

Cette rencontre intervient, précise le communiqué, « en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, données lors de la réunion du Conseil des ministres du 18 octobre courant, relatives à la mise en place d'un mécanisme de suivi quotidien des prix et de la disponibilité des produits de base à travers le territoire national ».

Le Président avait en effet ordonné la mise en place d'un dispositif d'alerte et de surveillance permanent pour mettre fin aux pénuries artificielles et aux hausses injustifiées qui touchent les produits de large consommation.

Lors de cette réunion, l'approche adoptée dans le cadre du mécanisme décentralisé de suivi quotidien des prix, de la disponibilité et de l'approvisionnement a été présentée aux directeurs régionaux.

Il s'agit d'un système où chaque wilaya devra remonter quotidiennement des informations précises sur les prix pratiqués sur les marchés de gros et de détail, sur la disponibilité des produits de base comme l'huile, le sucre, la semoule, le lait, et sur l'état de l'approvisionnement.

À cet égard, la ministre a donné des instructions fermes. Elle a instruit les services compétents de renforcer les brigades de contrôle et d'intensifier leurs interventions sur le terrain quotidiennement afin de surveiller les prix et la disponibilité des produits de consommation de base, soulignant l'importance de la coordination avec les différents secteurs concernés, notamment l'agriculture, l'industrie et les services de sécurité.

M^{me} Abdellatif a également mis l'accent sur la nécessité d'une mobilisation permanente des services du secteur afin d'assurer un suivi efficace à travers les bulletins quotidiens des prix. Ces bulletins permettront d'avoir une photographie réelle du marché national, de détecter immédiatement toute anomalie et d'intervenir rapidement. Avec cette nouvelle plateforme et cette application mobile, le ministère du Commerce entend instaurer une transparence totale. Le citoyen pourra, avec son téléphone, prendre en photo une étiquette de prix non conforme, signaler un commerce insalubre ou dénoncer une rétention de stock. Son signalement sera tracé, suivi et traité par les brigades de contrôle les plus proches.

C'est un changement de paradigme : le contrôle ne se fera plus uniquement du haut vers le bas, mais aussi du bas vers le haut, en impliquant directement les 47 millions de consommateurs algériens dans la régulation du marché national et la protection de leur pouvoir d'achat et de leur santé.

R. N.

RÉUNION DU GOUVERNEMENT

Plusieurs dossiers stratégiques à l'ordre de jour

Réunion hier, sous la présidence du Premier ministre Sifi Ghrieb, le gouvernement a étudié plusieurs dossiers économiques et sociaux. Le bilan d'étape de la stratégie nationale 2025-2029 de prévention et de lutte contre les drogues et les substances psychotropes, un an après son lancement. Le gouvernement a souligné la nécessité d'adapter le plan d'action aux évolutions du crime organisé, d'évaluer régulièrement son efficacité et de renforcer le travail de proximité,

renforcer les partenariats et le transfert de technologie, et réduire la facture des importations.

La réunion a également porté sur le bilan d'étape de la stratégie nationale 2025-2029 de prévention et de lutte contre les drogues et les substances psychotropes, un an après son lancement. Le gouvernement a souligné la nécessité d'adapter le plan d'action aux évolutions du crime organisé, d'évaluer régulièrement son efficacité et de renforcer le travail de proximité,

avec la participation de la société civile et une coopération internationale accrue.

Enfin, le gouvernement a examiné la poursuite des travaux sur les tronçons concernés de la ligne ferroviaire entre El Meniaa et Tamanrasset. Conformément aux instructions du président de la République lors du dernier Conseil des ministres, le projet partira de la wilaya de Tamanrasset.

R. N.

ALGÉRIE- NIGER

Saïd Chanegriha affirme la disponibilité de l'Algérie à renforcer la coopération militaire avec le Niger



Le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a affirmé la disponibilité et la disposition de l'Algérie à

renforcer et à approfondir la coopération militaire et sécuritaire avec la République du Niger.

Le général d'armée Saïd Chanegriha, a reçu hier à Alger, le général d'armée Salifou Mody, ministre de la Défense nationale du

Niger. Ce dernier effectue une visite de travail en Algérie à la tête d'une importante délégation militaire.

Lors de leur entretien, auquel ont participé des responsables de l'ANP et du MDN ainsi que des membres de la délégation nigérienne, Saïd Chanegriha a réaffirmé la disponibilité de l'Algérie à renforcer la coopération militaire bilatérale. Il a également indiqué que l'ANP était prête à examiner toute proposition nigérienne susceptible de consolider la coopération militaire et sécuritaire, au service des intérêts des deux pays. De son côté, Salifou Mody a salué le niveau de coordination multidimensionnelle entre les armées algérienne et nigérienne.

À l'issue de la rencontre, les deux parties ont signé un protocole d'accord dans le domaine de la coopération militaire.

R. N.

EXPORTATION DE MÉDICAMENTS

L’Algérie vise la maturité 3 de l’OMS pour conquérir l’Afrique

L’Algérie ne veut plus se contenter de couvrir ses besoins nationaux en médicaments. Elle vise plus haut : s’imposer comme un pôle continental de production et d’exportation pharmaceutique. C’est l’objectif affiché par le ministère de l’Industrie pharmaceutique, qui mise sur la levée des obstacles administratifs, la modernisation du cadre réglementaire et le renforcement des capacités de production pour conquérir les marchés africains et au-delà.

Intervenant ce mercredi dans l’émission « L’invité du jour » de la chaîne 3 de la Radio algérienne, Redha Belkacemi, chargé d’études et de synthèse au ministère, a détaillé cette stratégie nationale qui vise à transformer les capacités industrielles en opportunités commerciales concrètes à l’étranger.

DES FACILITATIONS TOUS AZIMUTS POUR SOUTENIR L’EXPORT

Pour le responsable, l’exportation ne peut plus être l’affaire d’un seul secteur. « L’exportation n’est pas uniquement l’affaire d’un seul secteur, elle implique plusieurs départements », a-t-il souligné. La preuve : une rencontre récente a réuni les Douanes, la Banque d’Algérie, la Safex, les organismes d’assurance et toutes les structures chargées de la promotion des exportations afin d’aligner leurs procédures. Le ministère a ainsi mis sur la table un paquet de facilitations destinées à lever les obstacles qui freinaient

jusque-là les industriels. Parmi les mesures présentées figurent les avantages accordés aux opérateurs économiques agréés, les facilitations douanières et administratives, ainsi que les dispositifs bancaires liés à la domiciliation, au rapatriement des recettes et aux délais réglementaires. « Des fonds de soutien permettent également d’accompagner la participation des entreprises aux manifestations commerciales internationales », précise Redha Belkacemi. L’objectif est clair : aider les laboratoires algériens à prospecter, à se faire connaître et à signer des contrats à l’export. L’enjeu est aussi réglementaire. Car pour exporter, il ne suffit pas de produire. L’Agence nationale des produits pharmaceutiques travaille actuellement sur les procédures d’enregistrement des médicaments destinés exclusivement à l’exportation et sur le rapprochement avec les autorités sanitaires étrangères. Cette harmonisation est indispensable pour que le médicament algérien soit reconnu et accepté rapidement sur les marchés cibles, notamment en Afrique.

UNE LISTE NATIONALE DES MÉDICAMENTS ESSENTIELS : OUTIL DE SOUVERAINETÉ

Parallèlement à la conquête des marchés extérieurs, l’Algérie renforce son socle interne. Autre chantier prioritaire annoncé par le ministère : l’élaboration de la première liste nationale des médicaments essentiels, qui devrait aboutir avant la fin de l’année 2026. « C’est un outil de souveraineté », a affirmé M. Belkacemi. Ce référentiel permettra de hiérarchiser les besoins sanitaires du pays, de garantir la disponibilité continue des traitements prioritaires et d’orienter les investissements industriels vers les produits stratégiques. Élaborée par un comité d’experts conformément à la loi 18-11 relative à la santé et au décret 21-224, cette liste aura un double usage. D’une part, elle servira à sécuriser l’approvisionnement national. D’autre part, elle permettra d’identifier les médicaments importés pouvant être fabriqués localement. Le contenu exact, notamment le nombre de produits et les familles thérapeutiques concernées, sera communiqué ultérieurement. Pour faire face aux risques de pénuries, un dispositif de veille a



déjà été mis en place. Il associe plusieurs institutions et partenaires socio-économiques pour assurer le suivi en temps réel des tensions d’approvisionnement et anticiper les ruptures.

DE 84% DE COUVERTURE LOCALE À LA CONQUÊTE DU CONTINENT

La base industrielle est déjà solide. Avec plus de 230 établissements de fabrication, l’industrie pharmaceutique nationale couvre désormais environ 84% des besoins du marché en médicaments. Un taux qui place l’Algérie parmi les leaders africains en matière de capacités de production. Mais cette capacité ouvre aussi des perspectives à l’exportation. Elle impose toutefois de lever un autre verrou : la dépendance aux matières premières importées. « Nous devons développer des capacités de production locales », a insisté Redha Belkacemi, en rappelant les leçons de la pandémie de Covid-19 et les risques épidémiques persistants en Afrique. Plusieurs projets structurants sont engagés pour y remédier. A Batna, un projet de production de la matière première du paracétamol est en cours. Dans le domaine des anticancéreux et à Médéa, le groupe public Saidal modernise ses installations destinées à la production de matières premières antibiotiques. L’objectif est de maîtriser davantage la chaîne de valeur, de la molécule au produit fini, et de réduire la facture d’importation.

VERS LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DE NIVEAU 3 DE L’OMS

Pour que le médicament algérien soit exportable, il faut qu’il soit crédible. L’Algérie s’est donc engagée depuis 2025 dans une démarche exigeante : atteindre le niveau de maturité 3 de l’Organisation mondiale de la santé. Selon M. Belkacemi, cette reconnaissance internationale doit renforcer la crédibilité du système réglementaire algérien et faciliter l’accès des médicaments fabriqués en Algérie aux marchés étrangers. Elle est une condition pour que les agences sanitaires africaines et internationales valident plus rapidement les dossiers d’enregistrement. Cette démarche mobilise l’ensemble des autorités : pharmaceutiques, sanitaires et de pharmacovigilance, autour d’exigences communes de qualité, de sécurité et d’efficacité. Elle vise à concilier trois objectifs indissociables : le développement des exportations, la disponibilité des traitements pour les Algériens et la consolidation de la souveraineté sanitaire nationale. Avec ses capacités industrielles, ses réformes réglementaires et sa volonté politique, l’Algérie pose ainsi jalons d’une ambition continentale. En transformant l’atelier national en plateforme d’export, elle entend non seulement diversifier son économie, mais aussi jouer un rôle de premier plan dans la sécurité sanitaire de l’Afrique.

SAIDAL EXPORTE UN LOT DE MÉDICAMENTS VERS LE DJIBOUTI

Saidal a exporté, ce mercredi, un lot de médicaments vers la République de Djibouti, comprenant plusieurs catégories thérapeutiques, dont les antibiotiques, les analgésiques, des médicaments pour le cœur et des médicaments pour le diabète, a indiqué le groupe pharmaceutique dans un communiqué. Ce lot représente la première tranche d’une commande importante passée par la République de Djibouti, a souligné la même source. Cette opération « qui reflète la confiance dans la qualité des médicaments fabriqués par les unités de Saidal », a-t-elle ajouté, s’inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale visant à diversifier les exportations hors hydrocarbures, et concrétise les orientations du ministère de l’Industrie pharmaceutique visant à renforcer la présence des médicaments algériens sur le marché africain. Cette initiative traduit également l’engagement du groupe Saidal à continuer d’élargir son activité d’exportation et à consolider sa position en tant qu’acteur majeur de l’industrie pharmaceutique au niveau continental, par le biais du développement de partenariats et de l’ouverture de nouvelles perspectives de coopération, conclu le communiqué.

Hamza B.

LIGNE FERROVIAIRE ALGER-TAMANRASSET

Un vecteur de développement économique et d’intégration régionale

La Banque africaine de développement (BAD) a mis en avant la portée stratégique du projet de ligne ferroviaire Alger-Tamanrasset, soulignant que ce corridor est appelé à contribuer au développement économique en Algérie et constitue aussi un vecteur d’intégration régionale, de par sa place dans la stratégie nationale des infrastructures ferroviaires, qui prévoit de porter le réseau national de 6.000 km actuellement à 15.000 km à l’horizon 2030. Cette ligne, qui doit relier le nord du pays à Tamanrasset en traversant notamment Laghouat, Ghardaïa, El Meniaâ et In Salah, s’inscrit dans le

cadre des efforts visant à renforcer la connectivité territoriale et à soutenir le développement du Grand Sud du pays, note la BAD sur son site web, relevant le potentiel de cette infrastructure en matière de diversification économique, notamment grâce à l’amélioration de l’acheminement des produits agricoles, des ressources minières et des biens industriels vers les ports et marchés. La BAD a souligné aussi que la réalisation de cette infrastructure devrait également favoriser la valorisation des territoires traversés et ouvrir de nouvelles perspectives économiques, à travers le développement d’activités agricoles, minières, industrielles et logistiques.

Ces activités pourraient contribuer à la création d’entreprises, à la promotion de l’emploi des jeunes et à l’émergence de start-up spécialisées dans les services liés au transport et à la logistique. A l’échelle régionale, la BAD a relevé l’importance de ce projet pour le renforcement des connexions entre les réseaux de transport africains, existants ou en cours de développement, ainsi que pour la facilitation des échanges avec la zone sahélienne et, plus largement, avec le reste du continent. Le projet s’inscrit dans les objectifs de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), notamment en matière de développement

des échanges intra-africains et de consolidation des chaînes de valeur régionales, a indiqué l’institution. Dans cette perspective, la BAD a réaffirmé sa volonté de poursuivre le dialogue avec les autorités algériennes afin d’accompagner la stratégie nationale de développement des infrastructures ferroviaires, qui prévoit de porter le réseau national de 6.000 km actuellement à 15.000 km à l’horizon 2030. L’institution a salué, par ailleurs, les efforts déployés par l’Algérie en faveur du développement et de la modernisation de ses infrastructures de transport, rappelant que le pays dispose du deuxième réseau ferroviaire du continent.

Le responsable pays du Groupe de la BAD pour l’Algérie, Abdoukader Dileita, a affirmé que « l’enjeu est de faire du corridor Alger-Tamanrasset bien plus qu’une infrastructure de transport », car il « doit devenir un corridor économique qui rapproche les territoires, les bassins de production et les marchés, et qui renforce l’intégration de l’Algérie avec le Niger et le reste de l’Afrique de l’Ouest ». Il a assuré que « la BAD est prête à poursuivre ce travail avec les autorités algériennes, ainsi qu’avec les institutions régionales et internationales, afin de traduire cette ambition en résultats concrets ».

H. B.

HARICOTS NOIRS

Quels sont ses bienfaits sur notre santé ?

Une alimentation riche en haricots noirs contribuerait à réduire le risque de maladies graves. Antioxydants, fibres, protéines, glucides complexes...

Les nutriments contenus dans les haricots noirs renferment de nombreux bienfaits pour la santé.

DÉCOUVREZ LESQUELS QUELS BIENFAITS SUR LA SANTÉ CARDIOVASCULAIRE ?

La consommation régulière de haricots noirs contribue à réduire la pression artérielle et



le taux de mauvais cholestérol dans le sang, des facteurs de risque de maladies cardiovasculaires. Ils renferment des saponines, des composés antioxydants ayant la capacité de réduire le cholestérol. Cet effet sur le cholestérol s’explique aussi par la quantité importante de fibres dans les haricots noirs. Les fibres absorbent les sucres et les graisses.

Des études ont montré que la consommation quotidienne de 5 à 10 g de fibres solubles permettrait de réduire le taux de cholestérol LDL (mauvais cholestérol) de 5%.

UNE GLYCÉMIE CONTRÔLÉE

Les haricots noirs ont aussi des effets bénéfiques sur le taux de sucre dans le sang (glycémie). Leur forte teneur en fibres et en antioxydants aide à réguler la glycémie.

Ils contiennent des anthocya-

nidines, des substances connues pour booster la sensibilité à l’insuline (hormone qui régule la glycémie). Autrement dit, les anthocyanidines améliorent l’utilisation de l’insuline par nos cellules. Cet effet permet de diminuer le taux de sucre dans le sang après un repas.

De plus, les anthocyanidines inhibent l’activité de l’alpha-amylase, la maltase et la sucrase, des enzymes qui interviennent dans la digestion des glucides. Ce qui contribue à faire baisser la glycémie après un repas.

ATTENTION, LES HARICOTS NOIRS CONTIENNENT AUSSI DES ANTI-NUTRIMENTS

Les haricots rouges n’ont pas que des avantages. Ils contiennent des anti-nutriments, qui sont des composés qui empêchent ou diminuent l’assimilation de certains nutriments.

Les anti-nutriments présents dans les haricots rouges sont :

Les lectines, des protéines qui ralentissent la digestion et peuvent perturber le fonctionnement du microbiote ;

Les inhibiteurs de la protéase qui interfèrent avec la digestion des légumes ;

Les tannins qui inhibent l’absorption du fer ;

L’acide phytique qui inhibe l’absorption du calcium, du fer, du zinc et réduit la biodisponibilité des protéines.

Heureusement, la cuisson permet de réduire la quantité d’anti-nutriments dans les haricots noirs.

Vous l’aurez compris, les haricots noirs apportent de nombreux bienfaits pour la santé mais il ne faut pas en abuser car les anti-nutriments qu’ils renferment peuvent nuire à l’absorption de certains nutriments importants.

Ces aliments anti-inflammatoires que vous avez dans vos tiroirs peuvent soulager vos douleurs articulaires !

L’inflammation chronique peut entraîner des douleurs très ciblées, notamment au niveau des articulations. Pour les soulager, il est important de faire attention à son alimentation.

ARTHRITE INFLAMMATOIRE : DES DOULEURS LA NUIT OU AU REPOS

L’inflammation chronique désigne une inflammation « classique » (un processus biologique essentiel au corps pour l’aider à guérir) qui dure dans le temps. Ainsi, celle-ci se déclenche sans blessure particulière ou envahisseur nuisible, comme un virus. L’arthrite inflammatoire, plus précisément, désigne une douleur à une ou plusieurs articulations, présentes même au repos ou la nuit. Elle peut s’accompagner de gonflements au niveau des articulations, de raideurs matinales ou d’une difficulté à accomplir des tâches simples comme fermer la main, se lever, s’asseoir... « Puisque l’arthrite inflammatoire peut affecter de nombreuses articulations du corps en même temps, lorsque le corps est en phase inflammatoire, l’objectif est de réduire l’inflammation dans tout le corps » indique la Société de l’arthrite du Canada. Cela peut se faire via l’alimentation. Ainsi, il est important, au quotidien, de faire le plein d’aliments contenant des vitamines A, C, D et E. Les acides gras oméga-3 peuvent également aider à réduire l’inflammation dans le corps. Il est alors bon de miser sur certains légumes comme les tomates, les pommes de terre, les aubergines, les brocolis ou l’ail. Les noix, le thé vert et l’huile d’olive extra-vierge sont aussi d’excellents produits anti-inflammatoires. Enfin, n’oubliez pas de consommer des poissons gras régulièrement : au moins deux fois par semaine. Il peut s’agir de sardines, de saumon, de maquereau, de hareng, de truite, d’anchois...

DOULEURS ARTICULAIRES : LES ALIMENTS À ÉVITER

Au contraire, il existe une liste d’aliments à éviter si vous souhaitez soulager les douleurs de vos articulations. La diététicienne et nutritionniste Marine Desplaces recommande ainsi de ne pas consommer :

D’alcool : une consommation excessive peut augmenter l’inflammation et causer des dommages aux articulations. Limitez votre consommation pour favoriser la santé de vos articulations ; De sucres raffinés : pâtisseries, soda, aliments transformés... Ces produits peuvent provoquer des pics de glycémie et des inflammations. Privilégiez les sources naturelles de sucre ;

De viande rouge : elle est riche en acides gras saturés, ce qui peut augmenter l’inflammation et aggraver les douleurs articulaires ; Les huiles végétales transformées comme l’huile de tournesol ou de maïs ;

Les aliments riches en gluten : celui-ci peut provoquer des réactions inflammatoires chez certaines personnes.

Voici comment les aliments fermentés peuvent améliorer votre santé intestinale !

Yaourts, kéfir, lait fermenté, kimchi, cornichons, olives, kombucha... Les aliments fermentés sont parfaits pour améliorer votre santé intestinale. En effet, ils sont une excellente source de probiotiques.

FAVORISER LA CROISSANCE DES BACTÉRIES BÉNÉFIQUES

« Les aliments fermentés sont des aliments qui ont subi un processus de fermentation, c’est-à-dire une transformation provoquée par des micro-organismes, tels que des bactéries ou des levures. Ce processus transforme les sucres et les amidons des aliments en acides organiques, en alcools ou en gaz » commence la diététicienne et nutritionniste Mélyssa Chedri. Par ce processus, les aliments fermentés deviennent une source importante de probiotiques, ces micro-organismes bénéfiques pour la santé, notamment la santé intestinale. En effet, « les probiotiques contenus dans les aliments fermentés peuvent aider à améliorer la digestion en

favorisant la croissance des bactéries bénéfiques dans l’intestin. Ils peuvent également aider à réduire les ballonnements, les gaz et la constipation » explique l’experte. « Toutefois, quelques précautions doivent être prises face à leur consommation. Toute d’abord, il est préférable de les intégrer progressivement à votre alimentation : une surconsommation ou un changement alimentaire soudain pourraient mettre de la pression sur le microbiote et causer des ballonnements ou des selles plus molles. De plus, il faut faire attention aux concentrations de sel et de sucre de certains produits fermentés (choucroute, kimchi, kombucha, etc.). Il est donc mieux de les consommer en quantité raisonnable » précisent les experts du Centre de prévention du cancer digestif de Montréal.

LES AUTRES BIENFAITS DES ALIMENTS FERMENTÉS

Et ce n’est pas tout, les probiotiques aident également à renforcer le système

immunitaire. En effet, consommer régulièrement des aliments fermentés aiderait l’organisme de produire plus d’anticorps et de combattre les infections : c’est ainsi une manière de réduire le risque de maladies auto-immunes. Ces aliments seraient aussi capables de réduire le risque de développer certaines maladies comme les maladies cardiaques, le diabète et l’obésité. Enfin, « les vitamines, les minéraux et les antioxydants contenus dans les aliments fermentés peuvent aider à améliorer la santé de la peau, des cheveux et des ongles. Ils peuvent aider à réduire les rides, à renforcer les cheveux et à prévenir les ongles cassants » prévient l’experte en nutrition. Une étude récente « suggère que les effets bénéfiques des aliments fermentés sur le microbiote et l’inflammation pourraient même être supérieurs à ceux associés à une alimentation riche en fibres » affirme le Dr Martin Juneau, cardiologue.

AGRESSION SIONISTE CONTINUE EN CISJORDANIE ET À GAZA

Famine, agressions répétées et colonisation à marche forcée

Pendant que la communauté internationale détourne le regard, l'occupation sioniste poursuit son entreprise systématique de dépossession, de répression et de famine du peuple palestinien.

De Deir Jarir à l'est de Ramallah jusqu'à Birin à l'est d'Al-Khalil, et de Jabalia au nord de Gaza jusqu'aux camps du centre de l'enclave, la même logique coloniale s'applique : empêcher le Palestinien de vivre de sa terre, de récolter son fruit, de circuler, et même de survivre.

Alors que la famine s'installe durablement à Gaza et que les conditions de vie se détériorent à un niveau sans précédent en Cisjordanie occupée, l'armée d'occupation et ses milices de colons intensifient leurs agressions, en pleine saison de la récolte des olives, symbole millénaire de l'enracinement palestinien.

Hier encore, les habitants de la localité de Deir Jarir, à l'est de Ramallah, ont été brutalement empêchés d'accéder à leurs terres dans la zone dite d'Al-Harayiq pour y cueillir leurs olives.

Selon des sources locales concordantes, les forces d'occupation sioniste ont bouclé la zone sous le prétexte fallacieux de « zone militaire fermée ». Des effectifs lourdement armés se sont déployés exactement à l'endroit où s'étaient rassemblés les agriculteurs, femmes et personnes âgées venues pour la récolte.

Ce scénario n'est pas isolé. Il s'agit d'une politique délibérée. Chaque année, à l'approche de la saison des olives, l'administration militaire israélienne multiplie les ordres de fermeture, les déclarant zones militaires, zones de tir ou réserves naturelles, pour priver les paysans palestiniens de leur droit le plus élémentaire : accéder à leur terre. A Deir Jarir comme ailleurs, l'olivier n'est pas seulement une source de revenu, c'est une identité, un acte de résistance face à la tentative d'effacement.

Empêcher la récolte, c'est condamner des familles entières à la précarité, alors que la Cisjordanie subit déjà un étrangement économique sans précédent, avec des barrages



militaires qui paralysent le mouvement des personnes et des marchandises.

BIRIN À L'EST D'AL-KHALIL : DES COLONS TIRENT À BALLES RÉELLES SUR LES CUEILLEURS D'OLIVES

Plus au sud, dans le village de Birin, à l'est d'Hébron, l'agression a pris une forme encore plus criminelle.

Hier, des colons armés, issus d'un avant-poste colonial illégal récemment établi sur les terres du village, ont ouvert le feu à balles réelles de manière indiscriminée sur des agriculteurs locaux qui récoltaient des olives.

Farid Burqan, chef du conseil villageois de Birin, a déclaré à l'agence Wafa que les tirs visaient directement les civils. Aucun blessé n'a été miraculeusement signalé cette fois, mais le message est clair : la terreur comme outil de dépossession.

M. Burqan a souligné que les habitants du village sont constamment exposés aux agressions conjointes des colons et des forces d'occupation. La fréquence de ces attaques a considérablement augmenté ces derniers temps, coïncidant volontairement avec la saison de la récolte des olives. L'objectif est double : empêcher les habitants d'accéder à leurs terres et de récolter leurs olives, afin de s'emparer de la récolte et de confisquer ces zones au profit de l'expansion coloniale.

Ces milices de colons, armées et protégées par l'armée d'occupation, agissent en toute impunité. Elles brûlent des oliviers centenaires, volent les récoltes, attaquent les maisons, sous le regard complice des soldats qui, au lieu de protéger les civils palestiniens,

sécurisent les agresseurs.

GAZA SOUS LES BOMBES ET LA FAMINE : LE GÉNOCIDE SE POURSUIT

Pendant que la Cisjordanie est étouffée, la bande de Gaza continue de vivre sous un bombardement quasi quotidien et une famine organisée.

Mardi soir, un Palestinien est tombé en martyr, et d'autres ont été blessés, lors d'un bombardement des forces d'occupation sionistes sur Jabalia al-Balad, au nord de la bande de Gaza. Un autre Palestinien a également été blessé après que les forces d'occupation ont tiré à balles réelles sur des citoyens à l'est du camp de réfugiés de Bureij, dans le centre de l'enclave.

Ces attaques surviennent alors qu'un cessez-le-feu est censé être en vigueur depuis le 10 octobre 2025. Un cessez-le-feu que l'occupation viole quotidiennement.

Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Gaza est effroyable : 74 494 martyrs et 175 604 blessés, en majorité des femmes et des enfants, depuis le 7 octobre 2023.

Dans un nouveau bilan communiqué mercredi, les autorités sanitaires palestiniennes indiquent que les corps de 7 martyrs ainsi que 24 blessés ont été transférés vers les hôpitaux de Gaza au cours des dernières 24 heures seulement.

Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, le 10 octobre 2025, au moins 1 534 Palestiniens sont tombés en martyrs et 5 486 autres ont été blessés, tandis que les corps de 841 martyrs ont été récupérés sous les décombres, selon les mêmes autorités sanitaires.

Derrière ces chiffres, il y a une réalité humanitaire cata-

strophique. La famine est désormais une arme de guerre assumée. L'occupation bloque l'entrée de l'aide humanitaire, des médicaments, du carburant, de l'eau potable. Les boulangeries ne fonctionnent plus, les hôpitaux s'effondrent, les enfants meurent de malnutrition. Les conditions de vie sont en détérioration totale, voulue et planifiée pour rendre Gaza invivable et pousser sa population au déplacement forcé.

1 080 NOUVELLES UNITÉS COLONIALES : L'ACCÉLÉRATION DE L'ANNEXION DE JÉRUSALEM

Comme si les agressions sur le terrain ne suffisaient pas, l'appareil colonial sioniste poursuit son projet politique d'annexion par la colonisation.

Le président du Conseil national palestinien, Rouhi Fattouh, a dénoncé avec la plus grande fermeté la publication par les autorités israéliennes de deux appels d'offres portant sur la construction de 1 080 unités de colonisation à Jérusalem et dans ses environs. Ces appels d'offres concernent la construction de 730 unités dans la colonie de Pisgat Ze'ev et de 350 autres à Maale Adumim, deux colonies majeures qui encerclent Jérusalem-Est occupée et la coupent de son arrière-pays cisjordanien Rouhi Fattouh a déclaré que cette annonce constituait une grave escalade de la colonisation, visant à modifier la réalité géographique et démographique de la Ville sainte, en violation flagrante du droit international et des résolutions de la légalité internationale. Il a ajouté que ces colonies constituaient des foyers de tension et abritaient des extrémistes impliqués dans des agressions contre les Palestiniens ainsi que dans

l'accaparement de leurs terres et de leurs biens. Il a également accusé ces implantations de favoriser la multiplication des violences commises par des colons sous la protection directe du gouvernement israélien. Cette politique, a-t-il souligné, ne vise pas uniquement le territoire palestinien, mais compromet également les perspectives de paix. Elle cherche à imposer des faits accomplis illégaux sur le terrain et à empêcher par la force la création d'un Etat palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale. Chaque nouvelle brique posée dans une colonie est une brique retirée à la possibilité d'une paix juste, et un pas de plus vers un apartheid territorial où les Palestiniens sont confinés dans des bantoustans sans continuité géographique.

L'UNESCO RÉPOND : DEUX RÉSOLUTIONS POUR LA PALESTINE

Face à cette entreprise d'effacement, une lueur de reconnaissance internationale est venue de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. Rouhi Fattouh a salué l'adoption à l'unanimité par le Conseil exécutif de l'UNESCO de deux résolutions en faveur de la Palestine. La première porte sur les conséquences de la situation actuelle dans la bande de Gaza et dans les territoires palestiniens sur l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information. La seconde réaffirme le soutien à la continuité des activités éducatives assurées par l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, l'UNRWA, dans le territoire palestinien occupé. Le responsable palestinien a estimé que ces deux résolutions soulignaient l'importance vitale de protéger l'éducation palestinienne et de préserver l'identité et le patrimoine, face aux tentatives systématiques d'effacement et de falsification de l'histoire menées par l'occupation. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : détruire les écoles à Gaza, interdire l'accès aux oliviers en Cisjordanie, construire des colonies sur les collines de Jérusalem, ce sont les facettes d'une même politique coloniale qui vise à déraciner un peuple de sa terre, de son histoire et de son avenir. De Deir Jarir à Jabalia, le peuple palestinien, affamé, bombardé, encerclé, continue pourtant de s'accrocher à sa terre et à ses oliviers.

ALGÉRIE-NIGER

Le président de l'ONC du Niger salue l'expérience algérienne dans la lutte contre la désinformation

Le président de l'Observatoire national de la communication (ONC) du Niger, M. Ibrahim Manzo Diallo, qui effectue à la tête d'une délégation une visite en Algérie, a salué, mardi, l'expérience algérienne dans la régulation médiatique et la lutte contre la désinformation, appelant à s'inspirer de ce modèle pour le dupliquer au Niger.



médiatique. Elle mène depuis des décennies un combat contre la désinformation, pour améliorer la qualité de l'information et faire face à tous les assauts de ceux qui veulent aujourd'hui mentir sur les prouesses de ce pays frère qui est l'Algérie », a-t-il affirmé.

Il a également relevé que le Niger, membre de la Confédération de l'Alliance des Etats du Sahel (AES), tout comme le Mali et le Burkina Faso, était confronté à « beaucoup de manipulations sur le plan médiatique », ajoutant que les auteurs de ces manœuvres étaient connus.

Face à ces défis communs, M. Diallo a indiqué l'importance de « s'inspirer du modèle algérien de la régulation médiatique pour le dupliquer au Niger », a-t-il déclaré. « Nous sommes à Alger pour apprendre, pour partager, et surtout pour bâtir ensemble une dynamique qui puisse protéger nos deux Etats dans le cadre de la lutte contre la désinformation », a conclu le responsable nigérien.

De son côté, le président de l'ANIRAV s'est réjoui de cette rencontre bilatérale, soulignant l'importance de renforcer les liens de coopération entre les deux institutions. « Il m'est très agréable

d'accueillir en Algérie, à l'invitation de l'ANIRAV, M. Ibrahim Diallo. Nous avons évoqué, au cours de cette rencontre, les défis régionaux ainsi que les défis auxquels est confrontée la régulation de manière

générale », a-t-il précisé. Les discussions ont également porté sur l'aspect juridique de la régulation face aux nouvelles donnes mondiales, a-t-il dit. A ce titre, le président de l'ANIRAV a indiqué avoir échangé avec son homologue sur « le système législatif et les défis qui s'imposent à lui à l'ère du développement technologique fulgurant que connaît le monde, outre les enjeux que traverse notre région, particulièrement dans notre continent africain ».

Face à ces mutations complexes, le responsable algérien a mis l'accent sur l'impératif de fédérer les efforts. « Nous avons convenu de coordonner et de travailler de concert afin de faire face à ces défis et de dégager une plateforme d'action commune », a-t-il affirmé.

Affichant la ferme volonté de promouvoir une vision panafricaine solidaire et unifiée dans le domaine médiatique, le président de l'ANIRAV a conclu en assurant que « cette coordination est appelée à s'élargir à d'autres pays africains, en vue d'asseoir une base commune nous permettant de relever ces défis avec succès ».

R. N.

Le Président de la République opère un mouvement partiel dans le corps des walis

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a opéré, un mouvement partiel dans le corps des walis de la République, indique un communiqué de la Présidence de la République. «Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a opéré, ce jour, un mouvement partiel dans le corps des walis, en vertu duquel ont été mutés Messieurs :

Riadh Benahmed, de la wilaya de Batna à la wilaya d'Aflou.
Yousef Bechlaoui, de la wilaya de Tlemcen à la wilaya de Batna.
Mohamed Meziane, de la wilaya d'El Tarf à la wilaya de Bejaïa.
Kamel Nouicer, de la wilaya de Bordj Bou Arreridj à la wilaya de Tlemcen.

Ont également été nommés Messieurs :

Abdelwahab Zini, wali délégué de la circonscription administrative d'El-Harrach (wilaya d'Alger), en qualité de wali d'El Tarf.

Redouane Khelifa, ancien wali délégué de la circonscription administrative de Bab El Oued (wilaya d'Alger), en qualité de wali de Bordj Bou Arreridj.

Omar Boutahraoui, secrétaire général de la wilaya d'Oum El Bouaghi, en qualité de wali de Barika», lit-on dans le communiqué.

R. N.

SALON IMLABOP

Ouverture de la 5^e édition avec plus de 250 entreprises participantes

La 5^e édition du Salon international du laboratoire, de l'imagerie médicale et du bloc opératoire (IMLABOP 2026) a ouvert ses portes mercredi au Palais des expositions des Pins maritimes (SAFEX), à Alger, avec la participation de plus de 250 entreprises nationales et internationales et à laquelle plus de 6.000 visiteurs professionnels sont attendus, selon les organisateurs.

Organisée jusqu'à samedi sous le thème «Quand le diagnostic guide l'action», cette manifestation réunit des professionnels de la santé, des fabricants, des distributeurs, des industriels et des experts autour des innovations technologiques dans les domaines du laboratoire, de l'imagerie médicale et du bloc opératoire.

S'exprimant lors d'un point de presse en marge de l'inauguration, la directrice du salon, Yasmine

Chaouche, a souligné que l'objectif de cet événement était de rapprocher les expertises scientifiques, l'innovation technologique et les réalités du terrain, relevant que la technologie doit répondre aux besoins du secteur de la santé et contribuer à l'amélioration des pratiques médicales et de la prise de décision.

Le programme de cette édition prévoit plus de 50 sessions scientifiques, conférences et ateliers, avec la participation de plus de dix sociétés savantes.

Les conférences portent notamment sur la microbiologie clinique, la résistance aux antibiotiques, l'hématologie, la toxicologie, la cardiologie, la médecine nucléaire et la chirurgie orthopédique.

Les travaux abordent également le rôle des laboratoires dans le diagnostic et la prise en charge des infections, les stratégies diagnostiques en toxicologie et l'apport des nouvelles

technologies dans l'orientation des décisions médicales et thérapeutiques.

Le programme comprend, en outre, des communications sur le séquençage de nouvelle génération (NGS), les innovations en imagerie médicale et l'utilisation de la médecine nucléaire dans le choix des traitements, notamment pour les pathologies thyroïdiennes et les lymphomes.

D'autres sessions sont consacrées à la chirurgie prothétique articulaire, aux indications et au choix des prothèses, ainsi qu'à la planification des interventions assistée par ordinateur. Cette édition met également l'accent sur la formation, le transfert de savoir-faire, la maintenance des équipements et le développement de la fabrication locale, dans un contexte de modernisation du système de santé.

Hamza B;

EGALITÉ DES SEXES DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE

Les efforts de l'Algérie recomposés par l'UA

L'Union africaine (UA) a décerné à l'Algérie un Prix pour ses efforts en matière d'autonomisation économique des femmes et de promotion de l'égalité des chances.

Cette distinction a été accordée lors du sommet continental «Egumeni» organisé par la Commission de l'Union africaine du 19 au 21 octobre courant à Addis-Abeba, en Ethiopie. L'édition de cette année est consacrée à l'égalité des sexes. La récompense attribuée à l'Algérie intervient dans le cadre de l'Initiative panafricaine «WYFEI 2030 Accelerator» (Women and youth financial and economic inclusion) qui encourage l'implication des femmes et des jeunes dans le secteur économique.

A travers ce prix, l'UA reconnaît les efforts déployés par l'Algérie en vue de concrétiser le principe de l'égalité des sexes dans le secteur économique.

Placé sous le thème «Construire une Afrique résiliente en accélérant l'inclusion financière et économique des femmes», le sommet Egumeni de cette année réunit des responsables gouvernementaux, des représentants d'institutions financières, des experts et des entrepreneurs de différents pays africains. Le terme Egumeni fait référence à une tradition africaine qui implique la tenue d'une réunion exclusivement animée par des femmes.

R. N.

SÛRETÉ D'ALGER :

Arrestation de deux propriétaires d'une agence de voyages pour escroquerie

Les services de Sûreté de la wilaya d'Alger ont mis hors d'état de nuire deux individus pour avoir escroqué plusieurs citoyens, pour des sommes dépassant 11 milliards de centimes, a indiqué un communiqué des mêmes services.

Les services de Sûreté de la wilaya d'Alger, représentés par la brigade de lutte contre la grande criminalité relevant de la 3e circonscription de la Police judiciaire d'El Biar, ont arrêté deux individus impliqués dans une affaire d'escroquerie et de fraude au préjudice de plusieurs citoyens, pour des sommes dépassant 11 milliards de centimes, après leur avoir promis l'obtention de visas de courtoisie pour le Hadj et la Omra", a précisé le communiqué. Les faits remontent à la réception par le service compétent de plusieurs plaintes



faisant état d'escroquerie et de fraude de la part des deux propriétaires d'une agence de voyages, qui "promettaient aux citoyens de leur octroyer des visas de courtoisie en échange de sommes d'argent considérables", a ajouté la même source. Les enquêteurs ont alors engagé des investigations sur

le terrain et en coordination avec le parquet territorialement compétent, ont identifié les deux suspects et localisé leur lieu de présence, avant de procéder à leur arrestation et de les conduire au service concerné pour la poursuite de l'enquête. L'opération a permis de recenser un montant total de

11.365 milliards de centimes versé par les citoyens au profit des deux mis en cause et 64 personnes ayant été leurs victimes.

Par la suite, les deux mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Bir Mourad Raïs, a conclu le communiqué.

GRÂCE À UN DÉSTOCKAGE DE 1.200 QUINTAUX : La pomme de terre à 50 DA/kg à Médéa

1.200 quintaux de pommes de terre ont été déstockés, à Médéa, pour plafonner le prix à 90 DA/kg. Deux points de vente proposent le produit à 50 DA/kg afin de lutter contre la spéculation.

En effet, une quantité de 1.200 quintaux de pommes de terre ont été déstockés à Médéa dans le cadre de la mise en œuvre du prix de référence plafonné à 90 DA pour un kilogramme de ce tubercule, a indiqué un communiqué de la direction locale du commerce.

L'accord conclu au début du mois d'octobre avec les représentants des différentes filières agricoles professionnelles et les propriétaires de chambres froides, portant sur le plafonnement du prix de vente de la pomme de terre de consommation, s'est traduit par la mise sur le marché d'une première quantité de 1.200 quintaux de pommes de terre déstockées des chambres froides de la commune de Sedraya, à l'est de la wilaya de Médéa, souligne le communiqué.

Il est précisé dans le même document que d'autres opérations de déstockage seront menées dans les prochains jours à partir des chambres froides de la commune de Guelb-El Kebir, toujours à l'est de la wilaya de Médéa, pour permettre un approvisionnement régulier du marché en pommes de terre et stabiliser les prix, en plus de la poursuite des mesures dissuasives contre les spéculateurs, souligne la direction du commerce.

Deux points de vente de la pomme de terre du producteur au consommateur à un prix de 50 DA/kg ont été ouverts, l'un dans la commune de Médéa et l'autre dans la commune de Beni-Slimane. La direction du commerce révèle par ailleurs que pas moins de 278 procès-verbaux pour infractions aux pratiques commerciales, notamment défaut d'affichage, pratique de prix illégale et non-inscription au registre du commerce, ont été dressés dans le cadre du contrôle du marché et de la lutte contre la spéculation sur la pomme de terre.

47 commerces et espaces de vente en infraction avec la législation en matière de pratiques commerciales ont été proposés à la fermeture, est-il mentionné.

Des contrôles ont également touché des commerces et des espaces de vente de produits comme les légumes secs, la viande et les œufs, afin de s'assurer de leur disponibilité sur le marché et de la conformité des prix pratiqués avec les seuils fixés, conclut le communiqué de la direction du commerce.

BATNA :

Réhabilitation prochaine du site du lac de Tazoult

Le site du lac de la commune de Tazoult, dans la wilaya de Batna sera réaménagé et transformé en un espace récréatif pour les habitants de la région et des wilayas voisines, a-t-on appris auprès du wali, Riadh Benahmed. Dans une déclaration à la presse après la visite du site, le wali a précisé que "des instructions ont été données aux services concernés pour lancer une étude globale sur le site qui fut exploité pour une longue période par la direction de la jeunesse et des sports comme camp de jeunes avant sa dégradation". L'étude permettra, selon le wali, de déterminer le coût de réhabilitation du site qui donne sur de jolis paysages attirant encore les visiteurs afin de retenir le projet dans les prochains programmes de la wilaya "y comprenant en plusieurs étapes". Le chef de l'exécutif local a reçu des explications sur le site qui s'étend sur trois hectares à plus de 1.200 mètres d'altitude et qui accueillait un camp de jeunes constitué de chalets en bois compatibles au paysage forestier mitoyen de cèdres et de pins d'Alep avec une vue sur un lac qui attirait diverses espèces d'oiseaux avant sa fermeture en 1993 puis dégradé. Pour rappel, les autorités locales de Tazoult ont lancé il y a quelques années une initiative pour relier de nouveau le lac avec l'oued Tafrent qui l'alimentait jadis en faisant un plan d'eau prisé par les oiseaux et une attraction touristique pour les familles pendant les périodes de son remplissage.

EL WATAN :

SÉCURITÉ NATIONALE

La guerre hybride contre l'Algérie mise à nu par les limiers du MDN

L'intérêt du dossier réside autant dans l'identification des exécutants que dans les mécanismes de recrutement, de financement et de coordination mis en avant par les enquêteurs.

Lorsque la terre brûle, l'enquête commence là où s'arrêtent les flammes. Les révélations fracassantes issues des investigations menées par les services de sécurité du ministère de la Défense nationale (MDN) apportent une démonstration retentissante. Recrutement de relais locaux, contreparties financières et immobilières, départs clandestins et tentatives d'infiltration politique... les investigations présentées par le MDN mettent au jour un réseau qui a instrumentalisé les incendies de forêt à Constantine et à Guelma dans une entreprise de déstabilisation de l'Algérie. Au cœur du dossier figurent des terroristes établis à l'étranger, des exécutants recrutés sur le territoire national et des liens avec des services de renseignement étrangers.

Autant d'éléments qui ont conduit les enquêteurs militaires à s'interroger : les incendies de forêt qui ont récemment touché plusieurs wilayas de l'Est algérien auraient-ils été utilisés comme une arme de déstabilisation ? Affirmatif, selon les conclusions établies par le MDN et exposées dans un documentaire diffusé samedi soir sur les médias



publics, sous le titre «Révélation des complots de la trahison et des réseaux de la collaboration». Les investigations présentées dans ce film décrivent un dispositif dans lequel la destruction des ressources forestières, l'exploitation des difficultés sociales et le recrutement de relais locaux ont servi un objectif plus large : fragiliser la sécurité du pays et porter atteinte à sa cohésion. L'intérêt du dossier réside autant dans l'identification des exécutants que dans les mécanismes de recrutement, de financement et de coordination mis en avant par les enquêteurs. Selon les conclusions présentées par le MDN, trois Algériens ont été impliqués dans le déclenchement d'incendies à Constantine et à Guelma après avoir été exploités par des terroristes établis à l'étranger. Le documentaire met notamment en cause le principal terroriste Amir Boukhors, alias «Amir DZ», et fait état de contacts entre les personnes interpellées et les terroristes Larbi Zitout, Hichem Aboud et Karim Moulai. Abdelkrim Boutamina et Abderraouf Amrani ont reconnu

leurs liens avec Amir Boukhors ainsi que leurs contacts avec les trois autres terroristes cités. Ces déclarations, présentées par le MDN, viennent confirmer les conclusions d'un dossier qui dépasse le cadre d'actes criminels isolés et met en lumière l'instrumentalisation des catastrophes environnementales à des fins politiques.

LA TRAHISON PAR L'ARGENT

Le mode opératoire décrit dans le documentaire repose sur l'exploitation de l'appât du gain. Les recruteurs ont fait miroiter à leurs interlocuteurs une amélioration de leur situation matérielle, des rémunérations et de prétendues aides en provenance de l'étranger, en contrepartie de missions portant atteinte à la sécurité du pays. Les tâches confiées ont notamment consisté à «déclencher des incendies, à détruire des richesses nationales et à contribuer à l'installation d'un climat d'insécurité et de chaos». Le documentaire évoque, également, le recours au «chantage et aux pressions pour

contraindre certaines personnes à exécuter les instructions reçues». Cette combinaison de promesses matérielles et de moyens coercitifs a permis, selon les investigations présentées, de constituer des relais opérationnels à l'intérieur du pays, tandis que les donneurs d'ordre demeuraient à l'étranger. Selon les témoignages des mis en cause, Amir Boukhors leur exigeait de «mettre le pays à feu». L'incendie ne serait pas seulement envisagé comme un acte de destruction environnementale, mais comme un moyen de provoquer des pertes économiques, d'éprouver les capacités de réponse des institutions et d'exacerber les tensions au sein de la société.

Les investigations préliminaires rapportées par le MDN mettent en avant le rôle attribué à Yacine Boulgrone. Celui-ci a utilisé son métier de coiffeur comme couverture pour mener des activités suspectes avec Amir Boukhors et participer au recrutement de ses agents. En contrepartie de cette collaboration, ils ont bénéficié d'appartements et de locaux commerciaux en Algérie et en France, des biens qui ont contribué au financement des opérations et à la mise en œuvre des projets hostiles décrits par les enquêteurs.

Le parcours d'Islam Benyahia constitue un autre élément du dossier. Selon le documentaire, celui-ci a exécuté une mission consistant à incendier des zones forestières à Didouche Mourad et au Djebel El Ouahch, dans la wilaya de Constantine. Après avoir reçu sa rémunération par l'intermédiaire de Yacine Boulgrone, il a quitté clandestinement l'Algérie à bord d'une embarcation à destination de l'Italie, avant de rejoindre la France. Abdelkrim Boutamina, son complice présumé, a, pour sa part, été interpellé.

Les enquêteurs ont également retrouvé une séquence vidéo fil-

mée par Boutamina lors de sa participation à une caravane d'aide destinée aux personnes touchées par les incendies dans la wilaya de Jijel. Cette participation était une manœuvre visant à dissimuler son implication dans les faits. Cet élément, tel qu'il est exposé dans le film, souligne l'instrumentalisation des actions de solidarité pour masquer des activités criminelles.

Le volet le plus sensible des révélations concerne les liens qu'Amir Boukhors a entretenus avec des services de renseignement étrangers. Selon les conclusions présentées par les investigateurs du MDN, les activités de ce réseau ne s'étaient pas limitées aux incendies de forêt, au financement de départs clandestins ou au chantage exercé sur des recrues. Le documentaire fait, également, état de tentatives visant à faire émerger des courants hostiles sur la scène politique nationale. L'objectif était de favoriser l'accès de relais à des postes de responsabilité afin de les mettre au service de programmes extérieurs. Cette dimension donne au dossier une portée qui dépasse la seule question des incendies. Les faits exposés renvoient à une stratégie d'influence sur les équilibres internes du pays, reposant sur des agents locaux et des soutiens extérieurs.

LA SOLIDARITÉ ET L'UNITÉ NATIONALES FACE À LA TENTATIVE DE DÉSTABILISATION

En replaçant les incendies dans le cadre d'une entreprise présumée de déstabilisation, le MDN souligne les implications sécuritaires de tels actes. La protection des forêts et des populations ne relèverait plus uniquement de la prévention des risques et de la lutte contre les catastrophes. Elle engagerait aussi la sécurité nationale dès lors que des incendies criminels ont été instrumentalisés pour fragiliser les institutions et la cohésion sociale. Le documentaire insiste enfin sur la réaction de la société algérienne face aux épreuves. Malgré les dégâts causés par les incendies et les pertes subies par les populations, les élan de solidarité ont contrarié les objectifs prêtés aux auteurs présumés. Les mobilisations en faveur des sinistrés, notamment dans les régions touchées, sont présentées comme l'expression d'une cohésion nationale que les tentatives de déstabilisation n'auraient pas réussi à briser. «L'Algérie restera toujours inébranlable face aux traîtres et aux conspirateurs», conclut le film, qui met en avant la vigilance intacte des services de sécurité et la solidarité populaire.

Outre les aveux diffusés, les enjeux centraux du dossier restent l'établissement des responsabilités individuelles, l'identification des circuits de financement et la détermination des ramifications extérieures. Autant de questions qui placent ces incendies, selon le MDN, au croisement de la criminalité, de la sécurité nationale et des tentatives d'ingérence.

STATION DE DESSALEMENT D'EAU À MOSTAGANEM :

Lancement de la première opération de coulage du béton

Le projet de réalisation de la station de dessalement d'eau de mer de Mostaganem a franchi une nouvelle phase. En effet, le lancement de la première opération de coulage du béton a été bien lancé, a annoncé la société Algerian Desalination Company (ADC) dans un communiqué. Le coup d'envoi de cette opération a été donné à l'occasion d'une visite d'inspection effectuée par le PDG de l'ADC, Lahcen Bada, et par wali de Mostaganem, Ahmed Boudouh, en présence du PDG de la société SARPI, filiale du groupe Sonatrach, et du PDG de l'Entreprise Nationale des Grands Travaux Pétroliers (ENGTP), ainsi que des cadres et représentants des autorités locales et des entreprises concernées par le projet, a souligné la même source. L'ADC considère cette opération comme une « étape qui marque le

passage vers une nouvelle phase de réalisation, après l'achèvement des travaux de préparation du sol, des préparatifs techniques et de l'élaboration des plans d'ingénierie, ainsi que des étapes préliminaires nécessaires pour démarrer les travaux de bétonnage ».

UNE CAPACITÉ DE PRODUCTION DE 300 000 MÈTRES CUBES PAR JOUR

La même source a rappelé que cette station s'inscrit dans le cadre du deuxième programme complémentaire visant à renforcer les capacités de dessalement de l'eau de mer, lancé dans le cadre des orientations nationales instaurées par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en octobre 2025, dans le but de renforcer la production d'eau potable et de consolider la sécurité hydrique nationale. Avec une

capacité de production de 300 000 mètres cubes par jour, cette station stratégique contribuera à répondre aux besoins en eau potable d'environ trois millions de

citoyens dans la wilaya de Mostaganem et les wilayas voisines, a noté l'ADC dans son communiqué.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE POPULAIRE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ.

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION/DE MSILA
ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER DE AIN EL-MELH-1

Ain el melh Le :

AVIS DE RECRUTEMENT

I' établissement public hospitalier de Ain-el- Melh lance l' ouverture d'un concours dans les grades suivants :

GRADE	Nombre Des poste	Mode de recrutement	Condition de candidature	Constitution du dossier
Médecin généraliste de santé publique	09	Concours sur titre	Diplôme de doctorat en médecine ou titre reconnu équivalent	1-demande manuscrite de participation précisant le numéro de téléphone et l'adresse complète
Pharmacien généraliste de santé public 1 ^{er} degré	02	Concours sur titre	Diplôme de pharmacien ou titre reconnu équivalent	2-fiche de renseignements du candidat avec photo a télécharger sur le site : www.concours-fonction-publique.gouv.dz
Biologiste de santé public classe 01	03	Concours sur titre	Licence en biologie ou titre reconnu équivalent dans l'une des spécialités suivantes : biologie des organismes sciences biologiques sciences de la vie microbiologie biochimie génétique biologie cellulaire chimie biologique biologie moléculaire et cellulaire sciences de la nature et de la vie sciences alimentaires immunologie biotechnologie biochimie appliquée biologie moléculaire analyse biologique et biochimie génie biologique sciences pharmaceutiques biochimie et chimie de l'environnement contrôle qualité et analyse des milieux biologiques	3-copie du diplôme ou du titre requis 4-relevé de notes du cursus universitaire 5-copie de la carte nationale d'identité 6-copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national 7-copies des attestations de travail le cas échéant
Biologiste de santé public classe 02	03	Concours sur titre	Master en biologie ou titre reconnu équivalent dans l'une des spécialités suivantes : biologie des organismes sciences biologiques sciences de la vie microbiologie biochimie génétique biologie cellulaire chimie biologique biologie moléculaire et cellulaire sciences de la nature et de la vie sciences alimentaires immunologie biotechnologie biochimie appliquée biologie moléculaire analyse biologique et biochimie génie biologique sciences pharmaceutiques biochimie et chimie de l'environnement contrôle qualité et analyse des milieux biologiques	8-deux enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse du candidat 9-attestation d'affiliation délivrée par l'organisme de sécurité social justifiant l'expérience professionnelle acquise dans le secteur privé 10-tout document attestant des travaux ou des études réalisés par le candidat dans le secteur privé
Administrateur	04	Concours sur épreuve	Licence dans les filières et spécialités suivantes : science juridique et administratives science politique relation internationales sciences de l'information et de la communication journalisme sciences économiques sciences financières sciences commerciales sciences de gestion comptabilité sociologie (à l'exception de la sociologie de l'éducation) organisation et travail psychologie du travail et des organisations psychologie sociale sciences islamiques spécialité charia et droit	11-certificat de résidence Dépôt ou envoi des dossiers: Les dossier doivent être déposés ou envoyés à l'établissement public hospitalier ain el melh dans un délai de (15) jours à compter de la date de la première publication du présent avis
Ingénieur d'état en informatique	01	Concours sur titre	Diplôme d'ingénieur d'état en informatique ou titre reconnu équivalent	Remarque : Les dossier incomplets ou reçus hors délai ne seront pas pris en considération
Technicien supérieur en informatique	02	Concours sur titre	Diplôme d'étude universitaires appliquées en informatique ou diplôme de technicien supérieur en informatique délivré par un établissement agréé de formation professionnelle notamment dans les domaines de l'analyse programmation des réseaux et systèmes d'information ou de la maintenance informatique	

Le Directeur

LE MAGHREB du 22 Octobre 2026

ANEP N°2616035221

Wilaya de Tizi-Ouzou, Wilaya de Ain El Hammam, Commune d'Abi-Youcef

AVIS DE RECRUTEMENT

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale d'Abi Youcef, lance un avis de recrutement par vote de concours sur titre, pour l'accès au grades suivants :

Grade	Nombre de postes	Conditions d'accès	Mode de recrutement	Lieu d'affectation éventuellement
Inspecteur principal d'hygiène, de salubrité publique et de l'environnement	01	Parmi les candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur d'état ou d'un titre reconnu équivalent dans l'une des spécialités ci-après : - Environnement ; - Biologie et microbiologie terrestre et marine ; - Chimie ; - Ecologie ; - Sciences de la mer ; - Sciences de l'eau et de l'environnement.	Concours sur titre	Services communaux
Ingénieur d'état de l'administration territoriale en gestion technique et urbaine	01	Parmi les candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur d'état ou d'un titre reconnu équivalent dans l'une des spécialités ci-après : - Génie civil (Option :Construction civile et industrielle, structures, Voirie et réseaux divers, Techniques de la construction, Exécution et suivi des travaux, Gestion de l'eau et de l'assainissement urbain, Infrastructures urbaines, Réhabilitation du vieux bâti) ; - Géographie (Option :Aménagement urbain, Techniques urbaines) ; - Equipements techniques et installation de bâtiments ; - Travaux publics ; - Topographie ; - Hydraulique ; - Electricité générale ; - Electrotechnique ; - Mécanique générale ; - Gestion et techniques urbaines ; - Aménagement urbain ; - Aménagement rural ; - Aménagement environnement ; - Transport urbain.	Concours sur titre	Services communaux

Dossier à fournir :

- Fiche de renseignement avec photo d'identité, dûment rempli par le candidat ;
- Une demande manuscrite de participation ;
- Copie de la carte nationale d'identité ;
- Certificat de résidence dans le territoire de la wilaya de Tizi Ouzou ;
- Justification vis-à-vis du service national le cas échéant ;
- Un extrait de casier judiciaire N°03 moins de trois (03) mois ;
- Certificat médical, attestant l'aptitude du candidat à occuper l'emploi postulé (Médecine générale et Phthisiologie) ;
- Copie du diplôme ou titre reconnu équivalent ;
- Relevés des notes du cursus de formation ;
- Un certificat ou une attestation de travail justifiant l'expérience professionnelle le cas échéant.

Le dossier de candidature doit être adressé à monsieur le président d'APC d'Abi Youcef par voie postale dans un délai de quinze (15) jours ouvrables, à partir de la date de la première parution du présent avis dans un quotidien national.

NB : Tout dossier incomplet ou réceptionné après la date de clôture des inscriptions ne sera pas retenu.

LE PRÉSIDENT DE L'APC

LE MAGHREB du 22 Octobre 2026

ANEP N°2616035248

www.LeMaghrebImmo.com



Toutes les annonces immobilières des professionnels de l'immobilier (Insertion et consultation gratuites)

3,04 tonnes de haschich saisies en provenance du Maroc

La Garde civile espagnole a saisi 3,04 tonnes de haschich au large de Huelva, en provenance du Maroc, et arrêté huit suspects dans une opération antidrogue.



Un réseau de trafic de haschich en provenance du Maroc a été démantelé par la Garde civile espagnole, qui a saisi 3,04 tonnes de drogue au large de Mazagón, dans la province de Huelva, au sud de l'Espagne, et procédé à l'arrestation de huit personnes, ont rapporté les médias espagnols.

8 SUSPECTS POURSUIVIS POUR TRAFIC DE STUPÉFIANTS
Selon les médias, l'embarcation avait pris le départ des côtes atlantiques marocaines avant d'être repérée par les systèmes espagnols de surveillance maritime. Des unités du service maritime de la province de Huelva sont alors intervenues, avec l'appui d'un hélicoptère du service aérien et du patrouilleur intercepteur Río Tiétar. Les suspects auraient tenté d'échapper aux contrôles en naviguant à grande

vitesse et en effectuant des manœuvres dangereuses. Ils auraient également jeté plusieurs bidons de carburant à la mer. L'intervention des forces de sécurité a toutefois permis d'intercepter l'embarcation et d'arrêter l'ensemble des personnes qui se trouvaient à bord. L'opération a abouti à la saisie de 76 ballots de haschich, d'un poids total de 3,04 tonnes, ainsi que du bateau pneumatique équipé de quatre moteurs puissants et de quantités de carburant présumées destinées à l'opération de trafic. Les huit suspects sont poursuivis pour trafic de stupéfiants, contrebande, mise en

danger de la sécurité publique et désobéissance aux ordres des autorités espagnoles. Ils devront répondre de ces faits dans le cadre des procédures judiciaires en cours.

LES DÉFIS DE LA SÉCURITÉ ESPAGNOLE FACE AUX RÉSEAUX DE TRAFIC DE DROGUE
Cette opération met une nouvelle fois en évidence les défis auxquels sont confrontés les services de sécurité espagnols dans la lutte contre les réseaux de trafic de drogue empruntant les routes maritimes reliant les côtes maro-

caines à la péninsule Ibérique, notamment en raison du recours des trafiquants à des embarcations rapides équipées de moteurs puissants pour échapper à la surveillance et aux interceptions. Ces dernières années, plusieurs réseaux de trafic de stupéfiants ont été démantelés dans différents pays européens, notamment en Espagne, dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogue en provenance du Maroc, premier producteur mondial de haschich et source principale d'approvisionnement pour le marché européen.

Mise en échec de tentatives d'introduction de plus de 2 quintaux de kif traité via les frontières avec le Maroc

Des tentatives d'introduction de plus de (2) quintaux de kif traité provenant des frontières avec le Maroc ont été mises en échec et plus de 2 millions de comprimés psychotropes ont été saisis par des unités et des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP), en coordination avec les différents services de sécurité, indique, mercredi, un bilan opérationnel de l'ANP.

« Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire ont exécuté, durant la période allant du 14 au 20 octobre 2026, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national », précise la même source.

Dans le cadre de la lutte antiterroriste, « des détachements de l'ANP ont saisi, lors d'une opération de recherche et de ratissage en 6^{ème} Région militaire, (3) pistolets mitrailleurs, (4) chargeurs de munition et (200) balles de différents calibres, alors que d'autres détachements de l'ANP ont arrêté (9) éléments de soutien aux groupes terroristes dans différentes opérations ».

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et « en continuité des efforts déployés afin de contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité, (51) narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction de (2) quintaux et (96)

kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que (2.133.825) comprimés psychotropes et (1) kilogramme de cocaïne ont été saisis, et ce, lors d'opérations exécutées à travers les Régions militaires », ajoute le bilan.

« A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar et In Guezazam, des détachements de l'ANP ont arrêté (137) individus et saisi (22) véhicules, (196) groupes électrogènes, (90) marteaux piqueurs et des quantités de mélange d'or brut et de pierres, ainsi que d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite ».

De même, « (9) autres individus ont été appréhendés et (3) pistolets mitrailleurs, (2) fusils de chasse et (51.150) litres de carburants destinés à la contrebande, ont été saisis, et ce, lors d'opérations distinctes ». Par ailleurs, « les Garde-côtes ont mis en échec, sur les côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine de (231) individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que (412) immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national », conclut le bilan.

Algérie-Tunisie : Réunion sur le développement des régions frontalières

La 2e réunion du Comité de suivi des recommandations du Comité conjoint algéro-tunisien sur le développement et la promotion des régions frontalières a débuté mercredi à El Oued. Les travaux de la 2e réunion du Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations du 2e Comité conjoint de développement et de promotion des régions frontalières entre l'Algérie et la Tunisie ont débuté mercredi, dans la wilaya d'El Oued.

VERS LE DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION DANS LES RÉGIONS FRONTALIÈRES

Cette réunion s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations de fraternité et de coopération entre l'Algérie et la Tunisie sœurs, et concrétise la volonté commune des dirigeants des deux pays, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et le Président tunisien, Kaïs Saïed, de promouvoir la coopération bilatérale et de stimuler le développement dans les régions frontalières.

Du côté algérien, cette réunion rassemble les walis des wilayas d'El Oued, Ouargla, Tébessa, Bir El Ater, Souk Ahras et El Tarf. Du côté tunisien, y participent les gouverneurs des gouvernorats de Tozeur, Gafsa, Le Kef, Kasserine, Jendouba, Kébili et Tataouine, ainsi que plusieurs représentants des ministères tunisiens.

Le Front Polisario réfute à nouveau les mensonges du représentant de l'occupant marocain concernant la question sahraouie

Le représentant du Front Polisario auprès des Nations unies et coordinateur avec la MINURSO, Sidi Mohamed Omar, a réfuté, dans une lettre adressée au Conseil de sécurité, les allégations mensongères et trompeuses avancées par le représentant de l'Etat occupant marocain lors des travaux de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale des Nations unies.

S'appuyant sur des arguments et des preuves documentées, Sidi Mohamed Omar a démonté et balayé d'un revers de la main, dans une lettre adressée lundi à Aglaïa Balta, représentante permanente de la Grèce auprès des Nations unies et présidente en exercice du Conseil de sécurité, les allégations infondées du représentant marocain, qui « a renoué, dans sa dernière déclaration devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), avec sa méthode habituelle consistant à falsifier les faits et à vouloir désespérément induire les Etats membres en erreur au sujet de la question du Sahara occidental », rapporte l'Agence de presse sahraouie (SPS).

« Comment le représentant de l'Etat occupant peut-il continuer à prétendre que le dossier de la décolonisation du Sahara occidental est définitivement clos, alors que les résolutions et décisions onusiennes répétées confirment que le territoire figure toujours parmi les dossiers de décolonisation inachevée et que le peuple sahraoui a le droit à l'autodétermination ? », s'est-il interrogé.

Il a, à cet égard, rappelé que l'AG des Nations unies et ses organes subsidiaires traitent la question du Sahara occidental comme une question de décolonisation, tandis que le Conseil de sécurité l'aborde comme une « question liée à la paix et à la sécurité », s'étonnant par ailleurs, du vote de l'Etat occupant marocain en faveur d'un projet de résolution demandant au Comité spécial de la décolonisation (Comité des 24) de continuer à traiter le Sahara occidental comme une question de décolonisation.

Pour Sidi Mohamed Omar, l'incapacité du représentant marocain à répondre à ces questions directes révèle le caractère fallacieux de l'argument par lequel l'Etat occupant marocain tente de justifier son occupation militaire illégale du Sahara occidental depuis 1975, en violation flagrante de la Charte des Nations unies et de l'Acte constitutif de l'Union africaine.

LE SAFRAN " ZA'AFRAN " :

L'or rouge, la plante mythique en quête de valorisation en Algérie

Mohamed KHIATI (*).

Le Safran " Za'afraan ", la plante mystérieuse à production onéreuse et à forte plus-value commerciale peut constituer un atout indéniable dans l'économie agricole et contribuer pleinement à la promotion économique et sociale dans les zones rurales. La plante légendaire qui existe depuis des millénaires à vertus spectaculaires pourrait faire l'objet de développement et d'extension en Algérie, dans le cadre de l'agriculture familiale notamment.

" De l'histoire du Safran :
Le safran a accompagné l'histoire des Hommes. Il fut pendant de nombreux siècles l'épice la plus prisée à travers le monde conte tenu de ses nombreuses vertus. Il est originaire du Moyen-Orient, dit-on, dans les annales d'histoire. Mais cependant, il a été cultivé pour la première fois dans les provinces grecques, il y a plus de 3500 ans. Cette plante mystérieuse serait originaire d'après certaines d'autres sources historiques, de la crête ou du Cachemire. Elle a été introduite en Gaule par les Phéniciens et Ben Kanaan, plus



tard par les croisés au retour de la Palestine. Les médecins des Pharaons la préconisèrent déjà pour tous les maux d'estomac. Son histoire est assez lointaine dans le temps, puisque le Safran était déjà utilisé dans la Grèce antique comme une teinture de palais. Le mot safran, dans la sémantique, tire son origine du latin safranum, aussi ancêtre du portugais açafrao, de l'italien zafferano et de l'espagnol azafran. Le Safranum vient aussi du mot arabe asfar " jaune ", via la paronymie avec le mot zaafaran : le nom de l'épice. Selon d'autres sources, s'appuyant sur la présence de cultures de safran sur le plateau iranien, safranum viendrait alors du persan Zarparan, zar signifie "or" et par "plume", ou "stigmaté". L'appellation safran vient également de l'arabo-persan "za'faran". Les Arabes semblent longtemps dominer le commerce des épices. Les sources arabo islamiques sont diverses et très anciennes, à ce sujet de telle sorte qu'Ibn Al-Awwam (fin du 12ème, consacra un long chapitre à la culture du safran en Andalousie, dans son livre Kitab El Filaha (1). Alors que ses utilisations et ses bienfaits sur la santé furent décrits par Ibn-Al-Bitar (1240-1248) qui, à son époque, reconnaît déjà l'existence de nombreuses variétés de Safran. Le premier type est celui de Froqos, puis Olimes et Bloqiya et ce, en relation aux lieux de la culture. L'on pense par ailleurs que l'Algérie (le Magreb central) a dû connaître cette culture au moyen âge, compte tenu de sa proximité de l'Andalousie comme le cas de la région de Tlemcen et probablement à

Bejaïa. Cependant, Abou Obeida Al Bikri, le (1040-1094), dans sa Rihla (Voyage) souligna avoir déjà vu la culture du Safran, appelé l'or rouge, à Tébessa. Cependant, et plus tard, lors de l'époque coloniale, des expérimentations à échelle réduite ont été entreprises au Jardin d'Essai d'El Hamma depuis 1920, pour le préconiser comme culture à caractère familial, mais compte tenu du contexte de l'heure, elles n'ont pas abouti. Après l'indépendance la généralisation des autres produits comme adultérant a poussé les algériens à créer des qualificatifs pour distinction le véritable safran du faux. Le vrai est nommé Za'fran Ch'ra et Za'fran El-Hor. Le carthame est souvent proposé comme un faux Safran.

" De la botanique et de l'agrotechnie du Safran

Le safran, sur le plan botanique relève de l'espèce *Crocus sativus* L., de la famille des Iridacées. C'est une plante bulbeuse à floraison automnale. Le bulbe est arrondi en haut et applati vers le bas. Il est protégé par une pellicule de fibres de diamètre variable entre 2 à 5 cm. La fleur comporte 6 pétales violets, trois étamines jaune d'or et un pistil rouge. C'est ce fameux pistil composé de trois stigmates (filaments) qui, une fois séché, donne l'épice du Safran.

De point de vue exigences climatiques, le safran, est une culture herbacée d'altitude qui végète dans des conditions variant entre 650 et 1200 mètres. C'est une plante rustique compte tenu de sa morphologie et sa physiologie. Elle supporte des conditions climatiques très

sévères et peut résister à des températures de -15 degrés à plus 40 degrés celcius, pourvu qu'elles ne coïncident pas avec les stades phénologiques sensibles de la plante. Quant aux exigences édaphiques, c'est-à-dire celles du sol, les études affirment l'adaptation de la culture à tout type de sols pourvu qu'ils soient profonds et bien drainants. Ceux à texture élevée en argile ou ceux à texture très légère ne conviennent pas à la culture du Safran. La culture peut, néanmoins, tolérer des sols à tenure relativement élevées en calcaire (parfois supérieurs à 20%). Le safran est indifférent au Ph du sol. Il se comporte aussi bien dans des sols acides que dans des sols basiques. Les besoins en eau de la plante, bien qu'ils soient relativement moyens (600 à 700 mm/an), les apports en eau doivent être bien repartis le long du cycle végétatif de la plante. En plantation, le cycle végétatif du Safran comprend deux étapes. La première est qualifiée d'active sur le plan métabolique qui s'étale du mois d'Août à Avril. Elle correspond à l'enracinement, la pousse, la foliation et la floraison. La seconde est celle du repos végétatif, correspondant à la latence et à la maturité (de Mai à Juillet). Vers le début du mois d'août, sont pratiqués, en agrotechnie, les travaux de désherbage de la parcelle, avant de déterrer et de séparer les bulbes. Ainsi, les petits bulbes iront à la pépinière et les gros pour la plantation. Les techniques culturales selon les professionnels consistent en un travail du sol permettant la préparation du lit de semence avec un épandage de fumier ovin surtout,

soit une tonne pour 100 m² et ce, deux mois avant la plantation. Il s'agit alors d'effectuer un défonçage à la charrue de profondeur 30cm avec épandage d'engrais de fond phosphaté et de la bouillie bordelaise (500g/100 m²), suivi d'un hersage croisé pour ameublir le sol et procéder enfin, au façonnage des planches. La date de semis se situe généralement en fin Aout- début septembre, en Algérie. Pour la conduite annuelle, on utilise de 50 à 70 bulbes par m² (500.000 à 70.000/ ha), pour avoir une production conséquente de fleurs et de bulbes, pour la seconde génération. Dans le fond de la tranchée (sillon), les bulbes sont distants de 15 cm sur le rang et 25 cm entre lignes. En pratique, il est nécessaire de laisser des allées pour faciliter le passage, l'entretien et la cueillette, tous les 4 rangs, font remarquer les professionnels, au passage. La récolte du safran se fait généralement au mois de novembre. On commence par la cueillette des fleurs et ensuite récupérer les pistils rouge, une pratique connue sous le nom de " émondage ". Après l'extraction des pistils vient l'étape la plus délicate, c'est celle du séchage.

" Des vertus du safran.

Les vertus du safran sont plurielles. Dans la gastronomie, c'est dans les " plats de poisson " qu'on l'utilise assez fréquemment. On le trouve dans les paelles, la bouillabaisse, dans les tajines et dans le risotto à l'italienne...On l'apprécie aussi dans les préparations sucrées tels que les desserts safranés ou les crèmes brûlées au safran.

Suite en page 9

Suite de la page 8

Il peut également être sous forme de sirop en cocktails ou dans nappages de pâtisseries (babas au rhum). Il est utilisé aussi dans les applications médicales.

Hippocrate le préconisait dans les dyspepsies et les douleurs dentaires. Pour les orientaux contemporains, il apporte la sagesse et la gaieté et a été pour longtemps utilisé pour soigner les cas d'hystérie en association avec d'autres remèdes, dit-on.

Enfin, c'est un bon régulateur de la circulation sanguine et soulagerait les douleurs menstruelles et serait un aphrodisiaque pour les femmes. A l'heure actuelle, le *Crocus sativus* est prescrit en homéopathie dans tous les troubles circulatoires chez la femme. Le safran est caractérisé par un goût amer et un parfum proche de l'iodoforme ou du foin, causés par la picrocrocine et le safranal. Il contient également un caroténoïde, la crocine, qui donne une couleur jaunâtre-or aux plats contenant du safran. Il est alors un puissant colorant qui a été longtemps employé dans des confiseries et des gâteaux. Une part de safran suffit à colorer 100.000 parts d'eau. Au moyen âge, les moines utilisaient une colle à base de blancs d'œufs dorée au safran pour enluminer les manuscrits. Dans l'Antiquité, les Grecs et les Chinois en ont fait un colorant royal. Aujourd'hui, L'Iran, le Pakistan et l'Inde sont les plus grands producteurs du Safran dans le monde. En Méditerranée, trois pays détiennent le record du meilleur rendement soit l'Espagne, l'Italie et la Grèce.

" Les expériences réussies de la culture du Safran, en Algérie

Tout d'abord, convient-il de dire que ce n'est que cette dernière décennie qu'on s'est lancé crescendo dans la culture du safranier et qui commence à prendre extension, progressive et à petits pas, auprès nombre d'agriculteurs. Les premières expériences réussies ont été entamées à Constantine en 2010 par la famille (Aknouche) précisément dans la commune de Benbadis (zone d'El Haria), à 40



km du chef-lieu de la wilaya, avec la culture de petites parcelles. Aujourd'hui, on s'attèle à promouvoir inexorablement la culture du safran, en espérant qu'elle connaisse un regain d'intérêt, en Algérie.

Par ailleurs et sur le plan institutionnel, l'Institut national de la recherche forestière INRF), a déjà entrepris des essais sur la culture à Khenchela, sur la base d'un projet de recherche/développement entrepris de 2010 à 2012, avec le CRDI (Centre de recherches pour le développement international), intitulé : " Expérimentation participative et adaptative de modèles de gestion des ressources forestières dans la chaîne montagneuse de l'Atlas du Maghreb ", lequel projet avait pour but de diversifier les activités en zones rurales. L'une de ces activités portait sur l'intérêt de l'introduction de la culture du safran comme alternative à plus value économique.

L'essai a été mené à Lmsara, à Bouhamama (Khenchela), chez M. Rouibi Abdellah, en l'occurrence qui avec l'appui de l'INRF a obtenu de résultats spectaculaires quant à la production du Safran. Depuis, M. Rouibi s'est lancé dans la culture avec toutefois de petites quantités de bulbes semées pour arriver en 2017, à planter quelques 25 quintaux d'où découle une progression de la surface cultivée. D'autres agriculteurs de la région ont également procédé à la culture telle les frères Lahmari, à Chelia ou ceux de la bande de Lahzamet située entre Batna et Biskra.

Alors que les safranières ont été étendues à Tissemsilt, là où M. Chouikh Lakhdar, Président de l'Association de développement de l'agriculture de montagne (ADAM), avec la collaboration d'un horticulteur de la zone a lancé, il y'a quelques années déjà des essais sur la culture, à Hamadia, à l'Est de la

wilaya. Adaptée au climat semi-aride de la région, avec une terre calcaire et sablonneuse, la culture est prometteuse dans cette zone qui convient à la culture, dit-on.

Ainsi, la culture, introduite ou réintroduite, selon l'histoire, prend de l'intérêt, à travers de nombreux endroits y compris Tlemcen, Tizi-ouzou, Sétif ou Ghardaia ou d'autres zones encore. Cependant, même si on n'a pas une idée globale sur les superficies cultivées en safran et de sa production, en Algérie et qui pourraient être évaluées à quelques dizaines d'hectares, il n'en demeure pas moins que sur le plan économique, sa culture est très rentable sur le plan économique et social d'autant qu'il existe des opportunités de son exportation.

A ce sujet, il est affirmé qu'un kilogramme de safran coûte entre 30.000 et 40.000 euros. Ce qui fait de lui incontestablement le produit le plus

cher au monde. En Algérie, le kilogramme coûte en moyenne, selon la variété 4,5 millions de DA et pouvant atteindre 6 millions de dinars (le gramme est à vendu à 4.500 DA), nous dit-on.

La culture du safran peut alors rapporter gros aux exploitants. Elle pourrait être pourvoyeuse de revenus et de richesses dans le monde rural notamment dans le cadre de l'agriculture familiale, à travers l'usage des petites parcelles incultes. Sa rentabilité est excellente, tant au niveau économique que social. Des pays ont bâti leur économie rurale sur des plantes du terroir et le safran appelé "or rouge", n'est pas du reste. La production du safran à fort potentiel commercial peut constituer un atout à l'économie rurale en particulier et l'économie nationale, en général. Y penser, c'est déjà agir.

Mohamed KHIATI (*)
Expert Agronome postuniversitaire
Khiame61@yahoo.fr

Bibliographie :

1. Ibn al-Awwam (fin du XIIème). Culture de bulbes du Safran (*Crocus sativus* L.) dans les terrains arrosés et dans ceux qui ne le sont point, Art.4. Livre de l'Agriculture (Kitab Al-Filaha). Traduction de J.-J. Clément-Mullet 2000. Ed. Actes Sud /Sindbad, 2000. 604-606.

2. Ibn al Baytar. Al Kitab al-Jamia li-mufradat al-adwiya wa-l-aghddhiya. Institute for the History of Arabic-Islamic Sciences at the Johann Wolfgang Goethe University. 1996.

3. Khemici M., Gadiri N., Hamani M., Rouibi A. 2014. Introduction de la culture du safran (*Crocus sativus* L.) dans la région des Aurès - Premiers résultats et perspectives. La Forêt Algérienne, n° 9.

